



« ÉMERGENCES »

Une lutte historique contre
les maladies infectieuses émergentes

PARTIE 1
COMPTES
DE L'EXERCICE 2021

L'Institut Pasteur : des financements publics et privés au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme
p. 3

Les faits marquants de l'exercice sur les missions sociales

Les faits marquants institutionnels
Contrats et conventions de recherche
Développement des applications de la recherche
Actions de santé publique
p. 4

Enseignement
Rayonnement du réseau international
p. 5

Activités en matière de recherche
p. 6

Les autres faits marquants de l'exercice

Nouveaux statuts
Création de la Pasteur Network Foundation (fondation abritée)
Gouvernance
Crise sanitaire liée à la Covid-19
Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur
Perspectives 2022
Événements post-clôture
p. 6

Les comptes sociaux de la fondation Institut Pasteur

Les établissements « consolidés »
La fondation abritée : Pasteur Network Foundation
p. 7

Bilan
p. 8-9

Compte de résultat
p.10-11

Flux de trésorerie 2021
p. 12

Annexes aux comptes de l'exercice
Règles et méthodes comptables
p. 13

Compléments d'information relatifs au bilan
Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles
p. 14

Note 2 – Immobilisations financières
p. 17

Note 3a – Échéancier des créances et des dettes
Note 3b – Produits à recevoir et charges à payer
p. 19

Note 4a – Valeurs mobilières de placement
Note 4b – Stocks et en-cours
Note 5 – Fonds propres
p. 20

Note 6 – Autres fonds propres
Note 7 – Fonds reportés et dédiés
p. 21

Note 8 – Provisions pour risques et charges
p. 22

Note 9a – Charges constatées d'avance
Note 9b – Produits constatés d'avance
p. 23

Compléments d'information relatifs au compte de résultat
Note 10a – Les produits d'exploitation
p. 24

Note 10b – Les charges d'exploitation
p. 27

Note 11 – Le résultat financier
p. 28

Note 12 – L'excédent ou le déficit exceptionnel
p. 29

Note 13a – Le compte de résultat par origine et destination (CROD)
p. 30

Note 13b – Le compte d'emploi annuel de ressources collectées auprès du public
p. 32

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) & le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte d'emploi de ressources collectées auprès du public (CER)
p. 33

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)
p. 34

Autres informations

Note 14 – Engagements hors bilan
p. 35

Note 15 – Effectif des salariés au 31 décembre
Note 16 – Rémunérations
Note 17 – Autres informations
p. 37

PARTIE 2
RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
p. 39

COMPTES DE L'EXER CICE 2021.

L'INSTITUT PASTEUR

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

FONDATION reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et à son fonctionnement mais aussi à abonder son fonds de dotation.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens : l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participation, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier, en dégagant des ressources à long terme pour l'investissement et des revenus annuels permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site <http://www.pasteur.fr>.

| | 2021 | |
|---|--------------|--------------|
| | M€ | % |
| TOTAL | 1 111 | 100 % |
| Immobilier | 229 | 21 % |
| Valeurs mobilières | 716 | 64 % |
| Capital investissement / infrastructure / partenariats stratégiques | 46 | 4 % |
| Trésorerie | 120 | 11 % |

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut, qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la fondation Institut Pasteur à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe, de Guyane et, à compter de 2021, de la Nouvelle-Calédonie sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation. Les excédents ou déficits de ces trois instituts (« IP Guadeloupe », « IP Guyane » et « IP Nouvelle-Calédonie ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. ●

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE SUR LES MISSIONS SOCIALES

Les faits marquants institutionnels

- **Par décret en date du 12 janvier 2021**, le ministère de l'Intérieur approuve les modifications apportées aux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur ». La dotation de la fondation est de 700 000 000 € ;
- **En date du 18 juin 2021**, le Conseil d'administration approuve les modifications statutaires et ratifie la création de la fondation abritée « Pasteur Network Foundation » sous l'égide de l'Institut Pasteur. La convention constitutive est signée de tous les fondateurs : Institut Pasteur en tant que fondation abritante et les cofondateurs constitués des 32 instituts du réseau international ;
- **Une association avec l'Université de Paris** (devenue Université Paris Cité) : un partenariat de rang mondial en recherche et en enseignement dans le domaine de la biologie-santé ;
- **L'Institut Pasteur collabore** au sein d'un réseau international pour le développement de nouveaux antimicrobiens ;
- **Covid-19** : Kamala Harris, vice-présidente des États-Unis, est venue saluer la mobilisation de l'Institut Pasteur dans la lutte contre la pandémie.

Contrats et conventions de recherche

Sur le plan national, pour l'appel à projets générique de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2021, 67 projets sont financés pour un montant global de 19,3 M€, auxquels il faut ajouter cinq projets financés dans le cadre d'autres outils de financement (ASTRID, JPI-AMR...) pour 0,73 M€. L'ANR a aussi financé, dans le cadre des Investissements d'Avenir-Recherche Hospitalo-Universitaire en santé (RHU), deux projets en partenariat pour un montant de 1,6 M€. Concernant les autres bailleurs nationaux (FRM, ANRS, LNCC, ARC...), 62 nouveaux projets ont été obtenus en 2021 pour un budget global de 6,12 M€. Sur le plan européen, l'année 2021 a été une année de transition entre le programme cadre H2020 et le nouveau programme européen, Horizon Europe : 13 projets européens H2020 ont démarré en 2021, pour un montant total de 8,4 M€ dont deux projets en coordination. Par ailleurs, deux projets ERC ont débuté en 2021 pour un montant total de 3,5 M€ : le projet ERC Consolidator RNAiNHERITANCE (Somatic and Germline Mechanisms of Small RNA Inheritance) porté par Germano Cecere et le projet ERC Starting PLASMOEPIRNA (Resolving m6A-Mediated Post-Transcriptional Control in the Human Malaria Parasite) porté par Sebastian Baumgarten. Sur le plan international, une vingtaine de grants internationaux ont démarré en 2021 pour un montant total de plus de 4,5 M€. Près de la moitié des grants obtenus (neuf) concernent des projets de recherche financés par le National Institutes of Health (NIH), pour un montant d'environ 1,5 M€. Ces fonds fédéraux américains financent des recherches portant sur les maladies infectieuses. L'Institut Pasteur a aussi bénéficié de financements provenant de grands bailleurs internationaux tels que la Fondation Bill and Melinda Gates (US) et le Wellcome Trust (UK) qui, à eux seuls, nous versent plus de 2,0 M€ en 2021.

Développement des applications de la recherche

En 2021, l'Institut Pasteur est resté très mobilisé sur les sujets liés à la Covid-19. La direction des applications de la recherche et des relations industrielles (DARRI) a participé aux actions menées en réponse à la pandémie en permettant des transferts rapides de technologies issues de la recherche académique vers les acteurs industriels par des accords visant à garantir une accessibilité des produits et services au plus grand nombre. La stratégie de la DARRI et son agilité ont permis de créer la start-up SpikImm en un temps record ainsi que la mise en place d'une nouvelle licence de brevet portant sur les anticorps HBV d'Hugo Mouquet, concédée à Roche et donnant lieu au versement de 2,7 M€. L'année 2021 a également été marquée par une reprise des activités « hors Covid-19 », avec un niveau élevé de sollicitations des partenaires industriels, preuve que l'Institut Pasteur est reconnu comme étant un acteur clé dans l'écosystème santé, y compris à un niveau international. Ainsi, 33 nouveaux contrats de collaboration (et 13 nouvelles licences de brevet et matériel biologique) ont été mis en place. En 2021, la DARRI a piloté 335 contrats en gestion (soit 45 % de contrats supplémentaires depuis 2016) et l'ensemble de ses activités ont généré au total 39,0 M€ de revenus issus de partenariats industriels dont 12,5 M€ associés à des contrats de collaboration.

Actions de santé publique

En 2021, il est constaté une montée en charge de l'activité de séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2, à la demande du ministère de la Santé. Cela s'est traduit par :

- **Le financement** via Santé publique France (SpF) d'équipements supplémentaires (séquenceurs, robot pipeteur, stockage et calcul des données) pour un montant de 1,6 M€ ;
- **La facturation** des séquences à la CPAM : près de 36 000 séquences sur l'année pour un montant de 5,5 M€.

En janvier 2021, afin de suivre au plus près l'évolution de l'épidémie de SARS-CoV-2 et l'apparition de nouveaux variants, les autorités de santé françaises ont promu la création du consortium EMERGEN (consortium pour la surveillance et la recherche sur les infections à pathogènes EMERGents via la GENomique microbienne) permettant de déployer sur le territoire national un système de surveillance génomique du SARS-CoV-2 à des fins de santé publique et de recherche. D'un point de vue technique, le séquençage du génome complet du virus est la seule technique qui permet de caractériser de nouveaux variants émergents et de préciser les mutations ou les recombinaisons qui les caractérisent. Associée aux données cliniques des patients recueillis au moment des prélèvements, l'analyse d'un nouveau variant permet d'en déterminer les conséquences fonctionnelles, comme, par exemple, sa virulence, sa contagiosité, sa capacité à affecter les personnes vaccinées. À l'échelle nationale, le séquençage génomique des échantillons de SARS-CoV-2 collec-



tés sur l'ensemble du territoire à une date donnée fournit une cartographie des variants qui circulent en France à cette date. La répétition de ces opérations de séquençage à large échelle, à intervalles réguliers, à l'instar des enquêtes flash hebdomadaires diligentées par SpF, participe à produire un ensemble de données génétiques liées au virus, cliniques liées aux patients, et spatio-temporelles liées à la répartition des variants sur le territoire national. L'ensemble de ces données, agrégées entre elles, constitue la base des analyses réalisées par les modélisateurs, appelés à émettre des hypothèses et construire des projections sur l'évolution de l'épidémie en France. Les connaissances ainsi produites sont essentielles pour définir les moyens de maîtrise des risques liés à la Covid-19 au sein de la population générale, d'orienter les décisions et d'appuyer la stratégie des autorités de santé en matière de lutte contre l'épidémie.

35 714

séquences sur P2M dans le cadre de la surveillance des variants du SARS-CoV-2 du 27 janvier au 31 décembre 2021

Enseignement

Chaque année, plus de 1 200 étudiants, doctorants et professionnels, originaires d'environ 70 pays, participent à l'un des 60 cours et ateliers dispensés à l'Institut Pasteur, à Paris, ou au sein de l'un des instituts du Pasteur Network (PN). Plus de 600 jeunes scientifiques sont également accueillis au sein des laboratoires du campus parisien pour y être formés à la profession de chercheur et réaliser leur projet de recherche de licence, de master et de doctorat. L'Institut Pasteur est également engagé dans la valorisation de sa recherche et son enseignement intègre pleinement cette spécificité. Tout au long de 2021, plusieurs initiatives ont été entreprises en ce sens. Tout d'abord, la poursuite des rencontres informelles

mensuelles (start-up breakfasts) entre un grand témoin, entrepreneur à succès dans le domaine des biotechnologies mais aussi financeur ou responsable d'incubateurs, et les chercheurs de l'Institut Pasteur intéressés par la valorisation, mais aussi l'organisation en juin 2021 d'un atelier de création de start-up avec des travaux pratiques sur des projets réels issus des jeunes Pasteuriens.

Rayonnement du réseau international

L'adoption d'une nouvelle gouvernance pour le Pasteur Network, anciennement nommé « Réseau international des Instituts Pasteur »

En 2021, une gouvernance plus participative et équilibrée a été adoptée par l'ensemble des membres du Pasteur Network ainsi qu'un modèle économique plus structuré grâce à la création de la fondation Pasteur Network, fondation abritée à l'Institut Pasteur.

- En tant que nouvel organe financier du Pasteur Network, la fondation abritée contribuera au développement du réseau à travers des actions de renforcement de capacités. En 2021, elle a reçu un fonds d'amorçage et elle œuvrera à consolider et à augmenter les financements pour le Pasteur Network. Elle pilotera à terme les grands programmes internationaux. Elle gèrera, en complément, les fonds soutenant la mobilité (programme Calmette & Yersin, Groupes de recherche à quatre ans - G4) et encourageant la collaboration au sein du Pasteur Network (Pasteur International Joint Research Unit - PIJU).
- Parallèlement, l'association, identité juridique du Pasteur Network, a vu ses statuts évoluer. Son nom a été modifié pour celui du réseau qu'elle représente : Pasteur Network. Elle aidera au montage de projets de recherche impliquant plusieurs de ses membres ainsi qu'à leur coordination. Elle continuera également l'animation de ce collectif au niveau régional et interrégional.

La poursuite de la mobilisation du Pasteur Network dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19

- Dès 2020 et poursuivi en 2021, l'Institut Pasteur, à travers sa Taskforce coronavirus, a maintenu son appui aux 33 projets de recherche internationaux liés à la Covid-19 impliquant les membres du Pasteur Network.

- Désignés par leurs autorités de santé locales comme laboratoires de référence pour le diagnostic de la Covid-19, la plupart des membres du Pasteur Network ont continué de les accompagner dans leur stratégie de lutte contre la Covid-19 à travers leurs activités de diagnostic et de surveillance de l'épidémie, grâce au soutien de ses partenaires financiers français et internationaux.
- Cette riposte contre la Covid-19 a été renforcée, notamment par le lancement du projet AFROSCREEN, financé par l'Agence française de développement (AFD) et coordonné par l'ANRS | Maladies infectieuses émergentes, en partenariat avec l'Institut Pasteur, l'IRD et des laboratoires présents dans 13 pays d'Afrique.

La montée en puissance de l'Institut Pasteur de Guinée :
L'histoire de la construction du Pasteur Network continue de s'écrire avec la réception du bâtiment principal de l'Institut Pasteur de Guinée, à Conakry. Il abritera notamment trois unités de recherche avec plusieurs laboratoires, une bio-banque, un insectarium ainsi qu'une salle de formation.

Activités en matière de recherche

La recherche est l'activité même de l'Institut Pasteur. Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel.

LES AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Nouveaux statuts

Par décret en date du 12 janvier 2021, de nouveaux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur » sont approuvés. Les modifications principales portent sur trois points :

- La durée du mandat du directeur général ;
- La composition du conseil scientifique ;
- Et enfin l'actualisation des dispositions financières, dont l'inscription du montant de la dotation de la fondation pour un montant de 700 000 000 € (article 14 des nouveaux statuts).

Création de la Pasteur Network Foundation (fondation abritée)

En date du 18 juin 2021, le Conseil d'administration approuve les modifications statutaires et ratifie la création de la fondation abritée « Pasteur Network Foundation » sous l'égide de l'Institut Pasteur et enfin approuve la convention constitutive.

En date du 28 juin 2021, la convention constitutive est signée de tous les fondateurs : Institut Pasteur en tant que fondation abritante et les cofondateurs constitués de 32 instituts du réseau international.

Gouvernance

En 2021, la direction de la philanthropie, confiée à Antoine Bogaerts, est créée et rattachée à la direction générale.

Crise sanitaire liée à la Covid-19

L'Institut Pasteur a poursuivi ses activités sur la Covid-19 en 2021 (séquençage et connaissance du virus, mise en place de tests diagnostiques, étude épidémiologique, recherche de vaccins). La crise sanitaire a eu cette année un impact positif sur nos équilibres financiers, notamment à travers la facturation de nos activités de séquençage.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur poursuit son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures et équipements de haute technologie. Pour assurer un environnement technologique de pointe, l'Institut Pasteur s'équipe de matériels scientifiques performants et innovants afin de rester compétitif au niveau international.

Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur poursuit sa modernisation d'infrastructures pour la science mais également pour les processus administratifs. Toutes les nouvelles technologies émergentes sont nécessaires pour permettre à l'Institut Pasteur de rester dans la compétitivité internationale (capacités de calcul et de stockage de données scientifiques, intelligence artificielle). Par ailleurs, le plan de modernisation du campus s'accélère avec le démarrage du chantier CMTV (Centre des maladies à transmission vectorielle), côté 25 rue du Docteur-Roux, pour un montant global de 85,0 M€, projet approuvé par le Conseil d'administration en séance le 15 octobre 2021.

Perspectives 2022

En matière d'activité, les perspectives de l'année sont encore liées à la crise sanitaire, dont le déroulement et le dénouement affecteront l'activité et les comptes de l'exercice.

Événements post-clôture

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie présente de faibles perturbations sur les activités de recherche, compte tenu de l'absence de contrat avec ces deux pays. Par ailleurs, nous n'avons pas de dettes ni de créances à ce jour dans nos comptes.

L'impact significatif porte sur la valorisation du portefeuille des actifs financiers, -9,94 % au 28 février 2022 mais sans impact sur la valeur historique des actifs au bilan compte tenu du montant élevé des plus-values latentes.

LES COMPTES SOCIAUX DE LA FONDATION INSTITUT PASTEUR

À compter de 2021, dans un souci de simplification, de clarification et d'alignement avec les conventions juridiques qui lient la fondation avec les instituts du réseau, le périmètre des comptes de la fondation Institut Pasteur a été revu comme suit :

- Les comptes sociaux de la fondation Institut Pasteur intègrent dorénavant l'Institut Pasteur de la Nouvelle-Calédonie ; elle est donc constituée d'un établissement principal et de trois établissements secondaires (Guyane, Guadeloupe et Nouvelle-Calédonie).
- Les comptes combinés ne sont plus ni établis, ni présentés dans notre rapport financier annuel.

Par ailleurs, les comptes sociaux de la fondation Institut Pasteur intègrent également les comptes de la fondation abritée « Pasteur Network Foundation », créée en juin 2021 et dont la fondation Institut Pasteur est cofondateur avec 32 instituts du réseau international.

Les établissements « consolidés »

Les excédents ou déficits des trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

En milliers d'euros

| Éléments | Institut Pasteur de Paris | % | Institut Pasteur de Guadeloupe | % | Institut Pasteur de Guyane | % | Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie | % | Contribution des établissements secondaires | % | TOTAL |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------|--------------------------------|--------------|----------------------------|---------------|--|--------------|---|--------------|---------------|
| Total bilan | 1 320 643 | 97,9 % | 7 539 | 0,6 % | 7 541 | 0,6 % | 13 286 | 1,0 % | 28 366 | 2,1 % | 1 349 009 |
| Résultat exploitation | -22 692 | 102,9 % | 856 | -3,9 % | -68 | 0,3 % | -157 | 0,7 % | 631 | -2,9 % | -22 061 |
| Résultat financier | 34 018 | 99,5 % | 8 | 0,0 % | -12 | 0,0 % | 171 | 0,5 % | 167 | 0,5 % | 34 184 |
| Résultat exceptionnel | 1 266 | 82,6 % | 79 | 5,1 % | -59 | -3,9 % | 247 | 16,1 % | 267 | 17,4 % | 1 533 |
| Intéressement des salariés | -1 469 | 100,0 % | | 0,0 % | | 0,0 % | | 0,0 % | | 0,0 % | -1 469 |
| RÉSULTAT NET | 11 123 | 91,3 % | 942 | 7,7 % | -139 | -1,1 % | 261 | 2,1 % | 1 064 | 8,7 % | 12 187 |

Il résulte un impact de +1 064 M€ sur le résultat net de l'exercice.

La fondation abritée : Pasteur Network Foundation

Les comptes de la Pasteur Network Foundation présentent un résultat net de 7,0 K€. La dotation constitutive initiale est de 5 188 K€ dont 1 000 K€ de dotation non consommable.

| Compte | Intitulé compte | Débit | Crédit |
|----------|--|--------------|--------------|
| 10231000 | Dotation non consommable | | 1 000 |
| 10810000 | Dotation consommable | | 4 188 |
| 27000000 | Titres de placement | 5 000 | |
| 5120401T | BNP Compte PNF | 195 | |
| 76230000 | Revenus des titres de placement | | 7 |
| | TOTAL BALANCE | 5 195 | 5 195 |
| | TOTAL RÉSULTAT | | 7 |



BILAN AU 31/12/2021

ACTIF

| | 31 déc. 2021 | | | 31 déc. 2020 |
|--|------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
| | Brut | Amortissements ou provisions | Net | Net |
| Donations temporaires d'usufruit | 330 | 245 | 85 | 185 |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires | 38 210 | 31 051 | 7 159 | 8 190 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 1) | 38 540 | 31 296 | 7 244 | 8 375 |
| Terrains | 11 687 | | 11 687 | 11 683 |
| Constructions | 433 161 | 163 563 | 269 598 | 274 894 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 266 998 | 222 923 | 44 075 | 44 999 |
| Immobilisations corporelles en cours | 15 979 | | 15 979 | 8 673 |
| Biens reçus par legs ou donations | 55 598 | | 55 598 | 40 733 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 1) | 783 424 | 386 487 | 396 937 | 380 982 |
| Participations et créances rattachées | 5 665 | 2 234 | 3 431 | 2 070 |
| Autres titres immobilisés | 608 948 | 4 036 | 604 912 | 600 481 |
| Prêts | 3 686 | 40 | 3 646 | 3 496 |
| Autres | 200 | | 200 | 157 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Note 2) | 618 499 | 6 310 | 612 190 | 606 203 |
| ACTIF IMMOBILISÉ | 1 440 463 | 424 093 | 1 016 370 | 995 560 |
| STOCKS ET EN-COURS | 4 919 | 1 489 | 3 430 | 3 025 |
| CRÉANCES D'EXPLOITATION (Note 3a) | 168 356 | 4 723 | 163 633 | 158 633 |
| Créances clients, usagers et comptes rattachés | 97 348 | 4 723 | 92 625 | 95 554 |
| Créances reçues par legs ou donations | 48 408 | | 48 408 | 46 795 |
| Autres | 22 600 | | 22 600 | 16 284 |
| VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (Note 4a) | 125 050 | 271 | 124 779 | 106 252 |
| DISPONIBILITÉS | 32 453 | | 32 453 | 42 082 |
| CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (Note 9a) | 8 053 | | 8 053 | 7 963 |
| ACTIF CIRCULANT | 338 831 | 6 483 | 332 348 | 317 953 |
| Écarts de conversion actif | 290 | | 290 | 938 |
| TOTAL ACTIF | 1 779 584 | 430 576 | 1 349 009 | 1 314 451 |

Engagements hors bilan reçus sur legs (Note 14)

Acceptés par le bureau du Conseil d'administration 0 0

BILAN AU 31/12/2021

PASSIF

| | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Fonds propres | 814 576 | 807 042 |
| Report à nouveau | 57 177 | 42 983 |
| Excédent ou déficit de l'exercice | 12 187 | 6 329 |
| FONDS PROPRES (Note 5) | 883 940 | 856 354 |
| Subventions d'équipement | 37 353 | 40 204 |
| AUTRES FONDS PROPRES (Note 6) | 37 353 | 40 204 |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations | 87 154 | 73 445 |
| Fonds dédiés | 75 076 | 71 020 |
| FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (Note 7) | 162 230 | 144 465 |
| Provisions pour risques | 2 937 | 5 791 |
| Provisions pour charges | 57 038 | 57 880 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 8) | 59 976 | 63 670 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 41 459 | 47 783 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 5 412 | 5 347 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 51 770 | 49 891 |
| Dettes des legs ou donations | 16 718 | 13 891 |
| Dettes fiscales et sociales | 32 291 | 34 805 |
| Autres dettes | 19 796 | 14 559 |
| Produits constatés d'avance (Note 9b) | 37 812 | 42 772 |
| DETTES (Note 3a) | 205 257 | 209 047 |
| Écarts de conversion passif | 253 | 711 |
| TOTAL PASSIF | 1 349 009 | 1 314 451 |

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE 2021

| En milliers d'euros | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 | Variation |
|---|----------------|----------------|----------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION (Note 10a) | | | |
| Ventes, prestations et services divers | 20 029 | 12 140 | 7 889 |
| Produits de tiers financeurs | 222 717 | 247 480 | -24 763 |
| Concours publics & subventions d'exploitation | 109 643 | 114 143 | -4 500 |
| Ministère chargé de la Recherche | 55 860 | 55 220 | 639 |
| Ministère chargé de la Santé | 5 044 | 5 208 | -164 |
| Contrats de recherche & autres fonds publics | 48 739 | 53 715 | -4 975 |
| Ressources liées à la générosité du public | 87 677 | 102 827 | -15 151 |
| Dons manuels | 23 874 | 39 299 | -15 425 |
| Mécénats | 8 450 | 8 184 | 266 |
| Legs, donations et assurances-vie | 55 353 | 55 344 | 9 |
| Contributions financières | 25 397 | 30 509 | -5 112 |
| Contrats R&D | 11 143 | 9 169 | 1 974 |
| Contrats de recherche & autres contributions | 14 255 | 21 341 | -7 086 |
| Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions & transferts de charges | 6 279 | 857 | 5 421 |
| Utilisations des fonds dédiés | 19 195 | 13 976 | 5 219 |
| Autres produits | 39 254 | 53 773 | -14 518 |
| Redevances de marque & de brevets | 24 564 | 45 644 | -21 080 |
| Revenus des immeubles de rapport | 6 706 | 6 870 | -165 |
| Autres produits | 7 985 | 1 259 | 6 726 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 307 473 | 328 255 | -20 752 |
| CHARGES D'EXPLOITATION (Note 10b) | | | |
| Achats marchandises, matières premières et variations de stocks | 29 194 | 24 808 | 4 386 |
| Autres achats et charges externes | 70 771 | 73 386 | -2 614 |
| Impôts et taxes | 6 432 | 5 572 | 860 |
| Salaires et traitements | 111 166 | 107 860 | 3 305 |
| Charges sociales | 47 520 | 46 132 | 1 388 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 36 968 | 41 358 | -4 390 |
| Reports en fonds dédiés | 22 672 | 33 109 | -10 436 |
| Autres charges | 5 443 | 7 878 | -2 435 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION | 330 165 | 340 103 | -9 938 |
| Contribution des établissements hors métropole* | 631 | 2 356 | -1 725 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT D'EXPLOITATION | -22 061 | -9 522 | -12 539 |

* Instituts consolidés : IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE 2021

| En milliers d'euros | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 | Variation |
|---|----------------|----------------|----------------|
| PRODUITS FINANCIERS | | | |
| De participation | 33 035 | 16 310 | 16 724 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 1 429 | 3 043 | -1 613 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge | 1 461 | 290 | 1 171 |
| Différences positives de change | 1 107 | 822 | 285 |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 37 032 | 20 464 | 16 567 |
| CHARGES FINANCIÈRES | | | |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 2 022 | 1 009 | 1 013 |
| Intérêts et charges assimilés | 544 | 514 | 30 |
| Différences négatives de change | 448 | 1 323 | -875 |
| TOTAL CHARGES FINANCIÈRES | 3 014 | 2 847 | 168 |
| Contribution des établissements hors métropole | 167 | -20 | 186 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER (Note 11) | 34 184 | 17 598 | 16 586 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT COURANT | 12 123 | 8 076 | 4 047 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | | | |
| Sur opérations de gestion | 4 | 1 586 | -1 582 |
| Sur opérations en capital | 6 706 | 6 455 | 250 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | 2 623 | 5 255 | -2 632 |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | 9 333 | 13 296 | -3 963 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | |
| Sur opérations de gestion | 5 056 | 13 | 5 043 |
| Sur opérations en capital | 541 | 6 823 | -6 283 |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 2 470 | 5 604 | -3 134 |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 8 067 | 12 440 | -4 373 |
| Contribution des établissements hors métropole* | 267 | -103 | 370 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL (Note 12) | 1 533 | 753 | 780 |
| Intéressement des salariés | 1 469 | 2 500 | -1 031 |
| TOTAL DES PRODUITS | 353 434 | 364 342 | -10 908 |
| TOTAL DES CHARGES | 341 247 | 358 013 | -16 766 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT NET | 12 187 | 6 329 | 5 858 |

* Instituts consolidés : IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat courant affiche en 2021 un excédent de 12 123 K€ contre 8 076 K€ en 2020, soit une variation de +4 047 K€. Cet excédent se compose d'une augmentation du déficit d'exploitation de 12 539 K€ et d'une augmentation de l'excédent financier de 16 586 K€.

L'augmentation du déficit d'exploitation est principalement due aux revenus exceptionnels générés en 2020 dans le cadre de

la Covid-19 tant au niveau de la collecte GP (-15 151 K€) qu'au niveau des contrats de recherche (-9 612 K€) ou de licences (-21 080 K€). L'effet non récurrent de ces ressources « atypiques » a été atténué par une diminution des charges d'exploitation de (-9 938 K€).

Quant à la variation positive du résultat financier, elle correspond à une augmentation des produits issus des placements long terme.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 1 533 K€ en 2021, la composante financière a été pour partie positionnée en résultat financier compte tenu des nouveaux statuts et en application du règlement comptable.

En application de l'accord d'entreprise, d'une part, et d'une décision de la direction, d'autre part, le résultat permet le versement

en 2022, d'un intéressement qui est provisionné à hauteur de 1 469 K€ en 2021.

En synthèse, le résultat net s'établit à **+12 187 K€** contre +6 329 K€ en 2020, soit une hausse de **5 858 K€**.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2021

| En milliers d'euros | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 |
|---|----------------|----------------|
| FLUX D'EXPLOITATION | | |
| Résultat net | 12 187 | 6 329 |
| Amortissements et provisions des immobilisations corporelles | 32 516 | 18 566 |
| Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières | 5 954 | 2 355 |
| Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant | -2 096 | 2 849 |
| Variation des provisions pour risques et charges | -3 695 | 7 270 |
| Variation des fonds dédiés | 4 056 | 19 120 |
| Variation quotes-parts des subventions d'équipement | -6 352 | -5 285 |
| Marge brute d'autofinancement | 42 570 | 51 204 |
| (Augmentation) diminution des besoins d'exploitation | -985 | 3 673 |
| TOTAL FLUX D'EXPLOITATION | 41 586 | 54 877 |
| FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | -3 476 | -3 208 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | -37 985 | -34 045 |
| Acquisitions d'immobilisations financières | -2 194 | -157 |
| Variation des subventions d'équipement | 3 410 | 10 892 |
| Cessions ou réductions d'actifs immobilisés | 7 289 | 13 887 |
| Variation des titres de placement stables | 413 | -17 424 |
| TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS | -32 543 | -30 054 |
| FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | |
| Variation du fonds de dotation | | |
| Remboursements des emprunts ⁽²⁾ | -6 259 | -9 937 |
| TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | -6 259 | -9 937 |
| FLUX SUR LA GESTION DES LEGS OU DONATIONS | -813 | 469 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 1 970 | 15 355 |
| TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE⁽¹⁾ | 148 333 | 132 979 |
| TRÉSORERIE VARIATION PÉRIMÈTRE | 6 928 | |
| TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE⁽¹⁾ | 157 232 | 148 333 |

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts bancaires

ANNEXES AUX COMPTES DE L'EXERCICE

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la fondation Institut Pasteur à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation. Le périmètre « consolidé », présenté jusqu'au 31 décembre 2020, est élargi et intègre dorénavant l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie. Les excédents ou déficits de ces trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et du règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

Nouveaux statuts de la fondation

Par décret en date de 12 janvier 2021, le ministère de l'Intérieur approuve les modifications apportées aux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur ». La dotation de la fondation est de 700 000 000 €.

Création de la Pasteur Network Foundation (fondation abritée)

En date du 18 juin 2021, le Conseil d'administration approuve les modifications statutaires et ratifie la création de la fondation abritée « Pasteur Network Foundation » sous l'égide de l'Institut Pasteur. La convention constitutive est signée de tous les fondateurs : Institut Pasteur en tant que fondation abritante et les cofondateurs constitués des 32 instituts du réseau international.

Événements significatifs de l'exercice 2021 - crise sanitaire liée à la Covid-19 et impact général sur l'activité

L'Institut Pasteur a poursuivi ses activités sur la Covid-19 en 2021 (séquençage et connaissance du virus, mise en place de tests diagnostique, étude épidémiologique, recherche de vaccins). L'organisation du travail a été adaptée pour permettre le maintien de l'activité sur site pour le personnel scientifique en respectant les règles sanitaires.

De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après :

Concours publics et subventions d'exploitation

Sont inscrites dans le compte de résultat en « produits d'exploitation » :

- Les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et ministère chargé de la Santé « SPF ») ;
- Les subventions reçues d'organismes publics ;
- Les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation, qui sont appelées, dans le nouveau règlement comptable, « concours publics ».

Contrats et conventions de recherche

En application du nouveau règlement comptable, ces contrats et conventions de recherche sont comptabilisés en subventions d'exploitation lorsqu'il s'agit de financeurs publics et en contributions financières lorsqu'il s'agit de financeurs privés. Ces conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu au contrat. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat au prorata temporis, conformément aux dispositions de la convention de recherche et le cas échéant ajusté des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

Legs, donations et successions (libéralités)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- Les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports en fonds propres de la fondation ;
- Les legs ou donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien par la fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- Sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice « reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ». À compter de 2021 et conformément aux nouveaux statuts de l'Institut Pasteur, les produits des libéralités sont enregistrés en produits d'exploitation y compris la part individuellement supérieure à 300 000 €.

Le nouveau règlement comptable 2018-06 modifie sensiblement la méthode de comptabilisation des legs ou donations :

- Dès leur acceptation par le Conseil d'administration, les legs ou donations sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nette de réalisation estimée ;
- La contrepartie est en général un compte de produits sauf dans le cas spécifique où il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité et, dans ce cas, la contrepartie est en fonds propres ;
- Parallèlement, au passif du bilan, des fonds reportés sont constatés. Ces fonds reportés sont rapportés au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des différents lots de legs ou donations qui les composent.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Note 1 : immobilisations incorporelles et corporelles

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut qui a été évalué « à dire d'experts » en 1970.

Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

- Le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récu-

pérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,

- Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- Les coûts de développement ;
- Les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- Les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

- Immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;
- Immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- Immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;
- Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 3 à 5 ans ;
- Matériel informatique 3 ans ;
- Mobilier de bureau 10 ans ;
- Agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

- Structure et ouvrages assimilés 40 ans ;
- Toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;
- Ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Des revues régulières sont effectuées et des dépréciations ou amortissements exceptionnels peuvent être constatés pour notamment prendre en compte les impacts des évolutions du marché immobilier et ceux du schéma directeur immobilier sur la valeur de nos actifs.

À compter de l'exercice 2020 et conformément au nouveau règlement comptable, les biens reçus des legs ou donations, destinés à être vendus, sont inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de la réalisation du legs ou de la donation. Ces biens ne sont pas amortis.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

| En milliers d'euros | Valeurs brutes au 1 ^{er} janv. 2021 | Variation du périmètre | Acquisitions & poste à poste | Diminutions | | Valeurs brutes au 31 déc. 2021 |
|---|--|------------------------|------------------------------|---------------|------------------------------|--------------------------------|
| | | | | Cessions | Hors service & poste à poste | |
| Immobilisations incorporelles ^(a) | 34 573 | | 3 370 | | 11 | 37 933 |
| Immobilisations incorporelles instituts consolidés ^(*) | 272 | 230 | 106 | | | 607 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 34 845 | 230 | 3 476 | | 11 | 38 540 |
| Terrains d'exploitation | 11 256 | | | | | 11 256 |
| Immeubles d'exploitation | 303 103 | | 9 129 | | 214 | 312 018 |
| Terrains et immeubles instituts consolidés ^(*) | 8 025 | | 5 | | 75 | 7 955 |
| | 322 384 | | 9 134 | | 289 | 331 229 |
| Matériel et outillage | 193 536 | | 17 497 | 310 | 5 867 | 204 856 |
| Mobilier et matériel de bureau | 35 632 | | 2 603 | | 285 | 37 951 |
| Matériels et mobiliers instituts consolidés ^(*) | 9 623 | 1 566 | 454 | | 297 | 11 346 |
| | 238 791 | 1 566 | 20 554 | 310 | 6 448 | 254 152 |
| Agencements, aménagements, installations | 10 031 | | | 100 | | 9 931 |
| Agencements installations instituts consolidés ^(*) | 1 422 | 1 138 | 114 | | 32 | 2 642 |
| Autres immobilisations | 121 | | | | | 121 |
| Autres immobilisations instituts consolidés ^(*) | 75 | 89 | 8 | | 20 | 152 |
| IMMOBILISATIONS LIÉES À L'EXPLOITATION | 572 824 | 2 792 | 29 809 | 410 | 6 789 | 598 227 |
| Terrains de rapport | 426 | | 4 | | | 431 |
| Immeubles de rapport | 112 296 | | 1 147 | 254 | | 113 189 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE RAPPORT | 112 722 | | 1 151 | 254 | | 113 619 |
| Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus | 40 733 | | 32 195 | 17 330 | | 55 598 |
| BIENS | 40 733 | | 32 195 | 17 330 | | 55 598 |
| Immobilisations en cours | 8 630 | | 16 599 | | 9 484 | 15 745 |
| Immobilisations en cours instituts consolidés ^(*) | 43 | 282 | 17 | | 108 | 234 |
| IMMOBILISATIONS EN COURS | 8 673 | 282 | 16 616 | | 9 592 | 15 979 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 734 952 | 3 074 | 79 772 | 17 993 | 16 381 | 783 424 |
| TOTAL | 769 797 | 3 304 | 83 248 | 17 993 | 16 392 | 821 963 |

(*) Instituts consolidés : IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles



Immobilisations incorporelles

Seuls les logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

Ce poste comprend, en principal, des logiciels informatiques (achat et évolutifs) pour répondre aux besoins des utilisateurs et surtout aux évolutions des systèmes d'information.

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont au nombre de trois pour un montant brut total de 330 K€.

Immobilisations corporelles

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus.

Les travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments représentent une augmentation des valeurs brutes de 8 915 K€ dont, en principal, le bâtiment Fernbach (1 707 K€) et Campus (1 288 K€). Le poste matériel et outillage sur le site de Paris (11 320 K€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques de haute technologie acquis ou mis en service (17 497 K€), déduction

faite des mises au rebut et des ventes de matériel scientifique (6 177 K€).

Le poste mobilier et matériel de bureau et informatique sur le site de Paris (2 603 K€) concerne, en principal, l'ensemble des matériels informatiques et représente 2 519 K€.

Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan ou acquis sur les fonds propres de la fondation en vue de produire des revenus. Les acquisitions de l'exercice (1 147 K€) correspondent, à hauteur de 753 K€, aux travaux de rénovation et à l'intégration dans le patrimoine de rapport de deux biens issus de legs à 393 K€.

Les biens immobiliers reçus par legs ou donations acceptés en BCA destinés à être vendus ont augmenté en net de 14 865 K€.

Les valeurs d'immobilisations en cours (15 745 K€) concernent les chantiers exceptionnels pour 11 848 K€, les chantiers de maintenance pour 2 184 K€ et les chantiers d'aménagement pour 1 713 K€.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

| | Valeurs au 1 ^{er} janv. 2021 | Variation du périmètre | Mouvements de l'année | | Valeurs au 31 déc. 2021 |
|--|---------------------------------------|------------------------|-----------------------|--------------|-------------------------|
| | | | Augmentations | Diminutions | |
| Immobilisations incorporelles | 26 258 | | 4 566 | | 30 824 |
| Immobilisations incorporelles instituts consolidés (*) | 212 | 230 | 30 | | 472 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 26 470 | 230 | 4 596 | | 31 296 |
| Terrains d'exploitation | | | | | |
| Immeubles d'exploitation | 116 391 | | 10 656 | | 127 047 |
| Terrains et immeubles instituts consolidés (*) | 5 169 | | 210 | 38 | 5 341 |
| | 121 560 | | 10 866 | 38 | 132 389 |
| Matériel et outillage | 161 820 | | 13 502 | 1 844 | 173 477 |
| Mobilier et matériel de bureau | 23 400 | | 3 524 | 155 | 26 769 |
| Matériels et mobiliers instituts consolidés (*) | 8 710 | 1 325 | 365 | 297 | 10 102 |
| | 193 929 | 1 325 | 17 391 | 2 296 | 210 349 |
| Agencements, aménagements, installations | 10 031 | | | 100 | 9 931 |
| Agencements installations instituts consolidés (*) | 1 305 | 1 064 | 62 | 32 | 2 399 |
| Autres immobilisations | 121 | | | | 121 |
| Autres immobilisations instituts consolidés (*) | 55 | 89 | | 20 | 124 |
| Immobilisations liées à l'exploitation | 327 002 | 2 477 | 28 318 | 2 485 | 355 312 |
| Terrains de rapport | | | | | |
| Immeubles de rapport | 26 968 | | 4 297 | 91 | 31 174 |
| Immobilisations corporelles de rapport | 26 968 | | 4 297 | 91 | 31 174 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 353 970 | 2 477 | 32 615 | 2 575 | 386 487 |
| TOTAL | 380 440 | 2 706 | 37 211 | 2 575 | 417 783 |

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont amorties sur la durée de la donation.

La dépréciation constatée sur un immeuble situé dans le 6^e arrondissement de Paris a été augmentée de 1 600 K€. La dépréciation globale est donc portée à 4 800 K€.

Suivant le plan stratégique 2019-2023 et la rénovation du campus associé, une modification de la durée des amortissements pratiqués sur les bâtiments à rénover ou à détruire avait été effectuée sur l'exercice 2019. Ce changement d'hypothèse représente une charge d'amortissement complémentaire de 870 K€ au titre de l'exercice 2021.

Note 2 : immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :

- Les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;

- Les titres de placement stables qui correspondent à des valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- Les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- Les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de Bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'expert ;
- Les titres non cotés, investissements effectués en capital-risque, de type partenariats stratégiques, sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (en générale trimestrielle) du fonds est inférieure au prix de revient.
- Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

| | Capital social | Capitaux propres autres le capital social | Quote-part de capital détenu | Valeurs brutes au | | | Variations | Provisions | Valeurs nettes au 31 déc. 2021 | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu | Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu |
|---|----------------|---|------------------------------|---------------------------|---------------------|----------------|--------------|--------------|--------------------------------|---|---|
| | | | | 1 ^{er} jan. 2021 | Variation périmètre | 31 déc. 2021 | | | | | |
| TITRES DE PARTICIPATION | | | | 3 839 | | 5 665 | 1 826 | 2 234 | 3 431 | | |
| Participations (supérieures à 10%) | | | | | | | | | | | |
| Argobio | 9 971 | -1 654 | 20% | | | 2 000 | 2 000 | 332 | 1 668 | 0 | -1 654 |
| Neurophoenix | 430 | 26 | 15% | 65 | | 65 | | 4 | 61 | 202 | 11 |
| Participations (inférieures à 10%) | | | | | | | | | | | |
| Start-up | | | | 3 702 | | 3 528 | -174 | 1 888 | 1 640 | | |
| Autres | | | | 72 | | 72 | | 10 | 63 | | |
| TITRES DE PLACEMENT STABLES | | | | 603 754 | | 608 948 | 5 194 | 4 036 | 604 912 | | |
| Actions euros | | | | 218 190 | | 229 543 | 11 353 | | 229 543 | | |
| Actions internationales | | | | 200 578 | | 242 434 | 41 856 | | 242 434 | | |
| Obligations | | | | 121 497 | | 47 152 | -74 345 | | 47 152 | | |
| Immobilier | | | | 26 050 | | 31 915 | 5 866 | 1 492 | 30 423 | | |
| Autres placements long terme | | | | 37 440 | | 57 905 | 20 465 | 2 544 | 55 361 | | |
| AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*) | | | | 3 692 | 3 | 3 886 | 194 | 40 | 3 847 | | |
| Prêt effort construction | | | | 3 536 | | 3 686 | 151 | 40 | 3 646 | | |
| Dépôts et cautionnements | | | | 149 | | 190 | 41 | | 190 | | |
| Autres immobilisations financières | | | | 8 | 3 | 10 | 2 | | 10 | | |
| TOTAL | | | | 611 285 | | 618 499 | 7 214 | 6 310 | 612 190 | | |

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les participations de l'Institut Pasteur sont, pour l'essentiel, des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est cofondateur aux côtés d'un chercheur pasteurien (5 593 K€). Ces participations sont dépréciées pour 2 224 K€ et ont une valeur nette comptable de 3 369 K€. La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit, au 31 décembre 2021, à 795 278 K€ (698 244 K€ au 31 décembre 2020). Dans le cadre de la mission sociale liée à la valorisation de la recherche et depuis de nombreuses années, l'Institut Pasteur investit dans des start-up. Ainsi, au 31 décembre 2021, nous comptons huit start-up pour une valeur nette au bilan de 3 368 K€ et valorisée à 3 760 K€. En 2021, deux nouvelles participations (Argobio et Avatar Medical) et deux cessions (Genkyotex et Soparbiotech).

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2021, sont les suivants :

Avatar Medical : La société, créée en 2020, propose une solution médicale innovante de visualisation tridimensionnelle en réalité virtuelle interactive. Avatar Medical a réalisé en 2021 la première implantation de sa solution de visualisation au sein du groupement hospitalier de l'Institut Curie, centre de référence en France pour le traitement des cancers. L'Institut Pasteur a pris une participation en février 2021.

Argobio : Société par action simplifiée, elle est en activité depuis un an. Localisée à Paris (75015), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie. L'Institut Pasteur a pris une participation en février 2021.

Pathoquest : En novembre 2021, la société Pathoquest reçoit la certification GMP pour ses services de contrôle qualité basés sur la technologie NGS. La société a également annoncé en novembre 2021 la finalisation d'une levée de fonds de 15,0 M€. Pathoquest aura ainsi les capacités financières de soutenir le développement de ses activités sur son site US, le développement de nouveaux tests de contrôle qualité conjointement à son développement commercial à l'international.

Ariana Pharma : Le projet collaboratif ATRACTion visant à développer une médecine de précision pour les patients atteints de maladies auto-immunes a été retenu en 2021 pour un financement à hauteur de 10,0 M€ dans le cadre du programme d'investissement d'avenir (PIA 4). Ce projet coordonné par l'Institut Imagine sera réalisé en collaboration avec Ariana Pharma, Sanofi et de nombreux partenaires de recherche académique.

Theravectys : La société a pour mission le développement de nouvelles solutions vaccinales thérapeutiques et prophylactiques pour le traitement et la prévention de maladies infectieuses et de divers cancers. En 2021, face à la pandémie Covid-19 les équipes de recherche du laboratoire commun ont identifié un nouveau candidat-vaccin ayant démontré son efficacité pour combattre cette pandémie. Parallèlement, la société a annoncé, en février 2021, la finalisation d'une levée de fonds de 16,0 M€ lui permettant de mener à bien le développement aval de son portefeuille « produits ».

Genkyotex : En décembre 2020, Genkyotex a fait l'objet d'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) ayant conduit à son acquisition en 2021 par la société Calliditas Therapeutics. Dans ce contexte, l'Institut Pasteur a cédé ses parts.

Soparbiotech (filiale Texcell) : Cette société présente une offre de services en sécurité virale (comprenant validation de procédés et de lots) et en impact immunologique. Texcell propose ses services au travers d'une large implantation internationale (France, États-Unis, Allemagne, Japon, Taïwan). L'Institut Pasteur a cédé ses parts courant 2021.

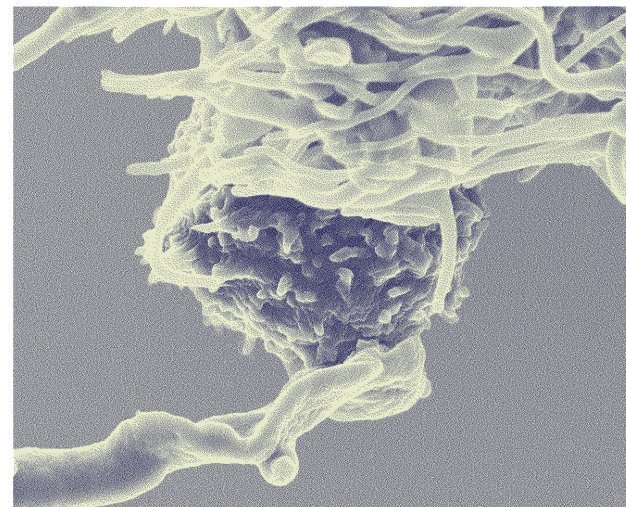
L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :

- Obligations de la zone euro disposant d'une bonne qualité de signature, qui constituent le socle « stable » du portefeuille ;
- Actions de grandes capitalisations de la zone euro, plus volatiles, qui ont pour objectif d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme ;
- Autres types de placements : actions (cotées et non cotées), obligations ou infrastructures, de la zone euro ou internationales, qui permettent d'accroître la diversification du portefeuille et d'accentuer son exposition aux actions ou aux obligations, en fonction du comportement des marchés.

L'allocation stratégique d'actifs a été revue et validée par le Conseil d'administration du 26 juin 2020 dans le respect du cadre de référence :

- 5 % minimum du patrimoine productif en obligations ;
- 70 % maximum du patrimoine productif en actions ;
- Les placements LT cotés représentent au minimum 30 % du patrimoine productif ;
- Les placements LT représentent au minimum 80 % du patrimoine productif ;
- Le poids de la trésorerie court terme est limité à 20 % du patrimoine productif ;
- La valeur vénale des biens immobiliers de rapport doit représenter au minimum 10 % du patrimoine productif.

L'année 2021 a été marquée par l'abandon du FCP Pasteur Obligations 2 pour environ 65 000 K€ et, de manière générale, par la réduction de l'exposition obligations (-15 M€ sur Pasteur Obligations 1), avec un réinvestissement partiel sur les fonds actions à hauteur de 20 M€.



L'Institut Pasteur a continué d'investir, pour environ 25 M€, dans les fonds de capital-investissement et capital-risque, à hauteur des appels de fonds reçus, et conformément aux engagements pris. L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur sont respectées.

Note 3a : échéancier des créances et des dettes

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrecouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

En milliers d'euros

| | Montant brut | À un an au plus | À plus d'un an et 5 ans au plus | À plus de 5 ans |
|---------------------------------------|----------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| CLIENTS | 97 348 | 94 647 | 2 583 | 118 |
| Autres créances d'exploitation | | | | |
| Créances reçues par legs ou donations | 48 408 | 48 408 | | |
| Créances fournisseurs | 1 787 | 1 787 | | |
| Personnel et organismes sociaux | 469 | 469 | | |
| État | 8 426 | 8 426 | | |
| Comptes courants | 6 231 | 6 231 | | |
| Autres | 5 685 | 5 685 | | |
| TOTAL | 71 008 | 71 008 | | |
| TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION | 168 356 | 165 654 | 2 583 | 118 |
| Dettes financières auprès des banques | 41 459 | 5 854 | 22 570 | 13 036 |
| Autres dettes financières | 5 412 | 5 412 | | |
| Dettes fournisseurs | 51 770 | 51 770 | | |
| Dettes des legs ou donations | 16 718 | 16 718 | | |
| Dettes sociales et fiscales | 32 291 | 32 291 | | |
| Autres dettes | 19 796 | 19 796 | | |
| TOTAL DETTES | 167 445 | 131 840 | 22 570 | 13 036 |

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les créances clients correspondent à hauteur de 40 147 K€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance, comptabilisés lors de la facturation. La créance client sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

Les dettes financières comprennent trois emprunts contractés auprès des établissements bancaires restant à rembourser pour 41 459 K€.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Note 3b : produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros

| | Montant |
|---|---------------|
| Créances (produits à recevoir) | |
| Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir | |
| Clients - factures à établir | 37 063 |
| Personnel - frais personnel à recevoir | 38 |
| Impôts et taxes à recevoir | 2 739 |
| Autres créances - produits à recevoir | 2 424 |
| Produits financiers à recevoir | 2 549 |
| TOTAL PRODUITS À RECEVOIR | 44 813 |
| Dettes (charges à payer) | |
| Frais financiers à payer | |
| Fournisseurs - factures non parvenues | 29 318 |
| Personnel - charges à payer | 17 753 |
| Organismes sociaux - charges à payer | 10 040 |
| Impôts et taxes à payer | 1 479 |
| Clients - avoirs à établir | 8 062 |
| Autres dettes - charges à payer | |
| TOTAL CHARGES À PAYER | 66 652 |

(*) y compris IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Note 4a : valeurs mobilières de placement

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement, autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

| <i>En milliers d'euros</i> | | |
|--|----------------|----------------|
| | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 |
| Sicav monétaires | 393 | 393 |
| Titres sur legs | 493 | 443 |
| Dépôts à terme | 124 161 | 105 704 |
| Dépréciation des comptes financiers | -271 | -291 |
| TOTAL INSTITUT PASTEUR | 124 775 | 106 248 |
| Valeurs mobilières de placement instituts consolidés (*) | 3 | 3 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 124 779 | 106 252 |

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2021 à 121 K€ (102 K€ au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, les dépôts à terme s'élèvent à 121 627 K€ en valeur nominale et les intérêts courus à 2 533 K€.

Note 4b : stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

Le résultat 2020 a été affecté en autres fonds propres pour 2 346 K€ et en report à nouveau pour 3 983 K€ selon la délibération du Conseil d'administration du 16 avril 2021.

Par décret en date du 12 janvier 2021, le ministère de l'Intérieur approuve les modifications apportées aux statuts de l'Institut Pasteur qui portent la dotation de la fondation à 700 000 K€. La convention constitutive de la fondation abritée « Pasteur Network Foundation » sous l'égide de l'Institut Pasteur est créée en date du 28 juin 2021. La dotation initiale de 5,2 M€ est non consommable à hauteur de 1,0 M€.

Note 5 : fonds propres

En application du nouveau règlement n° 2018-06 de l'ANC, sont inscrits directement en fonds propres avec ou sans droit de reprise, lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

Les dispositions statutaires permettant lors de l'affectation du résultat de porter en fonds propres un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 €, constatée en produits exceptionnels, sont dorénavant supprimées suite à la modification des statuts intervenue en janvier 2021.

| <i>En milliers d'euros</i> | | | | | | | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------|-------------------------|---------|---------------|---------|--------------|---------|-----------------------|
| | Solde au 1 ^{er} janv. 2021 | Variation périmètre | Affectation du résultat | | Augmentation | | Diminution | | Solde au 31 déc. 2021 |
| | | | Montant | Dont GP | Montant | Dont GP | Montant | Dont GP | |
| Fonds propres | 807 042 | | 2 346 | | 5 188 | | | | 814 576 |
| Réserves | | | | | | | | | |
| Report à nouveau | 42 983 | 10 212 | 3 983 | | | | | | 57 177 |
| Excédent ou déficit de l'exercice | 6 329 | | -6 329 | | 12 187 | | | | 12 187 |
| TOTAL FONDS PROPRES | 856 354 | 10 212 | | | 17 375 | | | | 883 940 |
| Subvention d'équipement | 40 204 | 91 | | | 3 410 | | 6 352 | | 37 353 |
| TOTAL AUTRES FONDS PROPRES | 40 204 | 91 | | | 3 410 | | 6 352 | | 37 353 |

Note 6 : autres fonds propres

Sont inscrits dans le poste « subventions d'investissement » :

- Les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- Les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- Les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « Autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts. Cette méthode, qui jusque-là dérogeait à la réglementation comptable (Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17)), est maintenant conforme au NRC de l'ANC 2018-06.

| <i>En milliers d'euros</i> | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| | Reçues | | Inscrites au compte de résultat | Valeur nette |
| | État | Autres | | |
| Situation début 2021 | 51 189 | 10 285 | -22 339 | 39 135 |
| Subventions 2021 | 3 104 | 273 | | 3 377 |
| Amortissements de 2021 couverts par des subventions | | | -6 206 | -6 206 |
| Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis | -5 210 | | 5 210 | |
| Total Institut Pasteur | 49 083 | 10 558 | -23 335 | 36 306 |
| Total instituts consolidés (*) | 5 150 | 2 476 | -6 579 | 1 047 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 54 233 | 13 034 | -29 914 | 37 353 |

(*) IPG : IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les subventions d'équipement ont augmenté de 3 410 K€ sur l'exercice 2021 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 6 352 K€.

Note 7 : fonds reportés et dédiés**Fonds reportés**

La partie des ressources de legs ou donations constatées en produit au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique de passif dénommée « fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien, reçu par legs ou donation, déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Un report en fonds reportés (augmentation) est constaté lors de la comptabilisation des actifs nets d'un legs ou d'une donation, accepté au cours de l'exercice et non encore disponible (non encaissé ou non transféré à la clôture de l'exercice).

Une utilisation en fonds reportés (diminution) est constatée lors de la réalisation des biens constituant le legs ou la donation, c'est-à-dire lors de l'encaissement ou du transfert des biens.

Fonds dédiés

Le NRC n° 2018-06 a apporté des précisions sur la définition et la modalité de constitution et de reprise des fonds dédiés.

Tous les financements pluriannuels affectés à des projets définis sont utilisés conformément à la convention signée entre les parties et font l'objet d'un suivi analytique.

La notion de projet défini est :

- De participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- D'être clairement défini dans sa rédaction et dans le délai de réalisation du projet.

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs ou donations affectés à un programme de recherche et non encore utilisés à la clôture de l'exercice, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « reports en fonds dédiés sur ressources liées à la GP » ;
- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « reports en fonds dédiés sur contrats de recherche ».

Au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, le compte « fonds dédiés » est soldé en contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « utilisation des fonds dédiés ».

Note 7 : fonds reportés et dédiés

| En milliers d'euros | Solde au 1 ^{er} janv. 2021 | Variation périmètre | Reports | Utilisations | | Transferts | Solde au | |
|---|-------------------------------------|---------------------|---------------|---------------|-------------|------------|----------------|---|
| | | | | Montant | Dont rembts | | 31 déc. 2021 | Dont fonds dédiés non utilisés depuis plus de 2 ans |
| | | | | | | | | |
| Fonds reportés liés aux legs ou donations | 73 260 | | 52 892 | 39 083 | | | 87 069 | |
| Fonds reportés sur donation temporaire d'usufruit | 185 | | | 100 | | | 85 | |
| Fonds dédiés sur contrats de recherche | 42 377 | | 15 218 | 11 479 | | | 46 117 | |
| Fonds dédiés sur contrats R&D | 2 825 | | 2 948 | 1 726 | | | 4 047 | |
| Fonds dédiés sur ressources liées à la GP | 25 057 | | 4 505 | 5 990 | | | 23 571 | |
| TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS | 143 703 | | 75 564 | 58 378 | | | 160 889 | |
| Sur contrats de recherche instituts consolidés ^(*) | 762 | 230 | 695 | 347 | | | 1 340 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | 144 465 | 230 | 76 259 | 58 725 | | | 162 230 | |

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

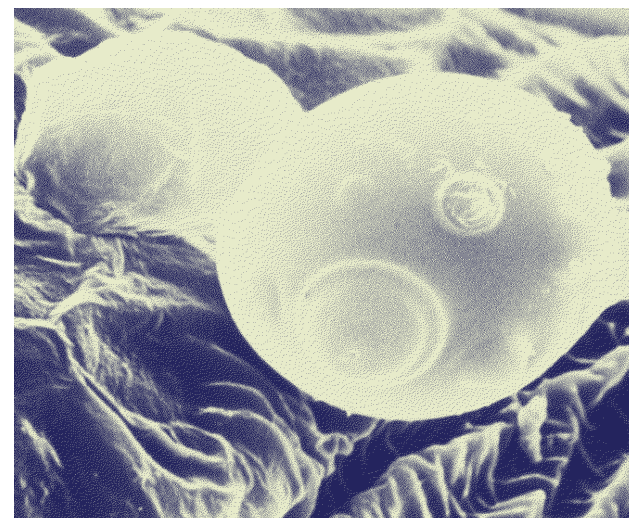
Fonds reportés

Les variations de l'année sont les reports de fonds reportés (augmentation) correspondant aux legs acceptés au cours de l'année et non réalisés au 31 décembre 2021 pour 52 892 K€ et aux utilisations de fonds reportés (diminution) correspondant aux legs réalisés sur l'année pour 39 083 K€.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés constitués de dons et legs comprennent un don de 1 500 K€, placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans.

La partie des ressources dédiées non utilisées est comptabilisée en report en fonds dédiés (augmentation) et la partie des ressources utilisées sur l'exercice (diminution) est comptabilisée en utilisation des fonds dédiés. Les montants respectifs sont de 23 367 K€ et 19 542 K€, y compris les Instituts Pasteur de Guadeloupe, Guyane et Nouvelle-Calédonie.

**Note 8 : provisions pour risques et charges**

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

En application de la recommandation n°2013-02 de l'Autorité des normes comptables, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaire et d'un taux d'actualisation financière. Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour. Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat. Les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat exceptionnel.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

En milliers d'euros

| | Solde au 1 ^{er} jan. 2021 | Variation périmètre | Dotations | Reprises sans objet | Reprises utilisées | Solde au 31 déc. 2021 |
|--|------------------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| Indemnités de départ en retraite | 53 463 | | 1 671 | 2 647 | | 52 486 |
| Provisions pour risques sur litiges | 3 572 | | 477 | 921 | 490 | 2 638 |
| Provisions pour risques sur charges | 4 291 | | 39 | 283 | 989 | 3 058 |
| Provisions pour pertes de change latentes | 938 | | 290 | 938 | | 290 |
| TOTAL MÉTROPOLE | 62 263 | | 2 477 | 4 789 | 1 479 | 58 472 |
| Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux - instituts consolidés ^(*) | 1 407 | 96 | 166 | 165 | | 1 504 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 63 670 | 96 | 2 643 | 4 955 | 1 479 | 59 976 |

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 2 643 K€ sur l'exercice, cette dotation complémentaire est due principalement à l'ajustement de la provision indemnité de retraite (1 671 K€), et aux nouveaux litiges identifiés (972 K€). Les reprises sont pour principal la PIDR (2 647 K€), les litiges prud'homaux résolus (1 068 K€), les différences de change latentes (938 K€).

Indemnités de départ en retraite

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.

Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

| Date d'évaluation | 31/12/2020 | 31/12/2021 |
|-----------------------------------|------------|---|
| HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES | | |
| Taux d'actualisation | 0,30 % | 0,75 % |
| Taux d'inflation | 1,75 % | 1,90 % |
| Taux progression salaires | 2,25 % | 2,25 % |
| Taux de charges | 46 % | 46 % |
| HYPOTHÈSES DÉMOGRAPHIQUES | | |
| Type de départ en retraite | | |
| Personnel administratif | | à l'initiative du salarié |
| Scientifiques | | Pour 70 % à l'initiative de l'employeur |

L'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel, soit au 31 décembre 2021, une reprise de 2 623 K€.

Note 9a : charges constatées d'avance

| En milliers d'euros | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 |
|---|--------------|--------------|
| Charges de fonctionnement | 7 924 | 7 895 |
| TOTAL INSTITUT PASTEUR | 7 924 | 7 895 |
| CCA instituts consolidés ^(*) | 129 | 67 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 8 053 | 7 963 |

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Note 9b : produits constatés d'avance

| En milliers d'euros | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 |
|---|---------------|---------------|
| Contrats de recherche | 31 261 | 35 317 |
| Autres produits | 3 184 | 6 370 |
| TOTAL INSTITUT PASTEUR | 34 445 | 41 688 |
| PCA instituts consolidés ^(*) | 3 367 | 1 084 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 37 812 | 42 772 |

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur les contrats et conventions de recherche pluriannuels.

Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, au prorata temporis, selon les conditions contractuelles les régissant.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 10a : les produits d'exploitation

| En milliers d'euros | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 | Variation |
|---|----------------|----------------|------------------|
| VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS | 20 029 | 12 140 | 7 889 |
| Ventes & prestations scientifiques | 7 897 | 1 686 | 6 211 |
| Centre médical | 3 443 | 1 869 | 1 574 |
| Autres ventes & prestations | 3 247 | 3 939 | -692 |
| Production stockée | 47 | -482 | 529 |
| Produits des activités annexes | 5 395 | 5 129 | 266 |
| PRODUITS DE TIERS FINANCEURS | 222 717 | 247 480 | -24 763 |
| Concours publics & subventions d'exploitation | 109 643 | 114 143 | -4 500 |
| Ministère chargé de la Recherche | 55 860 | 55 220 | 639 |
| Ministère chargé de la Santé | 5 044 | 5 208 | -164 |
| Contrats de recherche & autres fonds publics | 48 739 | 53 715 | -4 975 |
| Ressources liées à la générosité du public | 87 677 | 102 827 | -15 151 |
| Dons manuels | 23 874 | 39 299 | -15 425 |
| Mécénats | 8 450 | 8 184 | 266 |
| Legs, donations et assurances-vie ⁽¹⁾ | 55 353 | 55 344 | 9 |
| Contributions financières | 25 397 | 30 509 | -5 112 |
| Contrats R&D | 11 143 | 9 169 | 1 974 |
| Contrats de recherche & autres contributions | 14 255 | 21 341 | -7 086 |
| REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS & TRANSFERTS DE CHARGES | 6 279 | 857 | 5 421 |
| UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS | 19 195 | 13 976 | 5 219 |
| AUTRES PRODUITS | 39 254 | 53 773 | -14 518 |
| Redevances de marque & de brevets | 24 564 | 45 644 | -21 080 |
| Revenus des immeubles de rapport | 6 706 | 6 870 | -165 |
| Autres produits | 7 985 | 1 259 | 6 726 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 307 473 | 328 225 | -20 752 |
| (1) Détail de la rubrique (article 431-8) : | Montant | Montant | Variation |
| PRODUITS | 124 495 | 117 583 | 6 913 |
| Assurances-vie | 14 475 | 20 553 | -6 078 |
| Produits de legs (article 213-9) | 53 802 | 47 282 | 6 520 |
| Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés | 17 133 | 16 611 | 523 |
| Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés | 1 | 1 | 0 |
| Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations | 39 083 | 33 136 | 5 947 |
| CHARGES | 69 142 | 62 238 | 6 904 |
| Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés | 16 210 | 14 713 | 1 497 |
| Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés | 40 | 10 | 30 |
| Report en fonds reportés liés aux legs ou donations | 52 892 | 47 515 | 5 376 |
| (1) LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE | 55 353 | 55 344 | 9 |



Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à **307 473 M€**, en baisse de **20 752 M€ (-6,7 %)** par rapport à 2020. Cette baisse résulte principalement des ressources exceptionnelles générées en 2020 notamment sur la Covid-19.

Ventes, prestations et services divers (20 029 K€ / +7 889 K€)

Les ventes et prestations services sont en hausse de 7 889 K€ suite à la reprise de l'activité du centre médical (+1 574 K€) et augmentation des prestations scientifiques sur le projet SARS-CoV-2 Emergence (+5 516 K€). Ces produits de nature diverse génèrent en 2021 un chiffre d'affaires total de 20 029 K€, en hausse par rapport à 2020.

La hausse enregistrée entre 2020 et 2021 correspond principalement à la montée de l'activité séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2 à la demande du ministère de la Santé ; facturation des séquences à la CPAM (+5 714 K€, +681,7 %) et à la reprise de l'activité du centre médical de l'Institut Pasteur (+1 574 K€, +84,2 %). Les autres composantes se compensent entre elles et n'appellent pas de commentaire particulier.

Produits de tiers financeurs (222 717 K€ / -24 763 K€)

Cette rubrique regroupe les financements de tiers publics et privés, la baisse générale enregistrée en 2021 se décompose ainsi : sur les ressources liées à la générosité du public (-15 151 K€), sur les financements privés (-5 112 K€) et sur les contrats de recherche publics (-4 500 K€). Cette baisse est liée aux ressources exceptionnelles liées à la Covid-19 en 2020.

Concours publics et subventions d'exploitation (109 643 K€ / -4 500 K€)

Les subventions des ministères de la Recherche et de Santé Publique France présentent une augmentation de 0,475 K€, compte tenu d'un supplément reçu dans le cadre de la Covid-19. Est comprise dans les concours publics, la taxe d'apprentissage (0,859 K€, en légère diminution par rapport à 2020) que l'Institut Pasteur perçoit en qualité de dispensateur de formation.

Les contrats de recherche et autres fonds publics sont, quant à eux, en diminution de 4 975 K€. Cette diminution est le résultat de variations positives et négatives sur plusieurs bailleurs de fonds.

Ressources liées à la générosité publique (87 677 K€ / -15 151 K€)

Dons et mécénat (32 324 K€ / -15 159 K€)

Les dons manuels ont diminué de -15 425 K€ (-39,3 %), diminution due à l'élan de générosité des donateurs pour la recherche du SARS-CoV-2 en 2020.

Les produits du mécénat, lissés sur la durée des conventions, ont peu évolué en 2021 (+0 266 K€, 3,2 %). En application du nouveau règlement comptable, des produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour 0,399 K€ contre 5 704 K€ en 2020.

La collecte de dons (hors taxe d'apprentissage) s'élève cette année à 32 924 K€ contre 53 677 K€ en 2020, montant inscrit en totalité en produit d'exploitation à compter de 2021. Ce montant comprend la quote-part de générosité reçue, portée dans la nouvelle rubrique du compte de résultat contributions financières pour 1 954 K€ contre 7 134 K€ en 2020.

Legs & assurances-vie (55 353 K€ / 0,009 K€)

Les produits de legs présentent une stabilité en produit d'exploitation par rapport à l'année dernière.

Les assurances-vie sont en légère progression (+0,891 K€) alors que les legs et donations sont en légère diminution (-0,882 K€).

À compter de 2021 et conformément aux nouveaux statuts de l'Institut Pasteur, les produits des libéralités sont enregistrés en produits d'exploitation, y compris la part individuellement supérieure à 300 000 €.

Suivant le nouveau règlement comptable, sont comptabilisés en « autres produits », les montants reçus sur legs hors acceptation. Ces montants représentent, en 2021, 7 410 K€ contre 1 221 K€ en 2020. Le montant total des legs acceptés par le bureau du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'élève en 2021 à 53,1 M€ contre 44,9 M€ en 2020, soit une croissance de +8,2 M€.

Contributions financières (25 337 K€ / -5 112 K€)

Cette nouvelle rubrique regroupe les financements reçus des tiers privés. Il s'agit des contrats R&D, des contrats de recherche et autres contributions des financeurs privés.

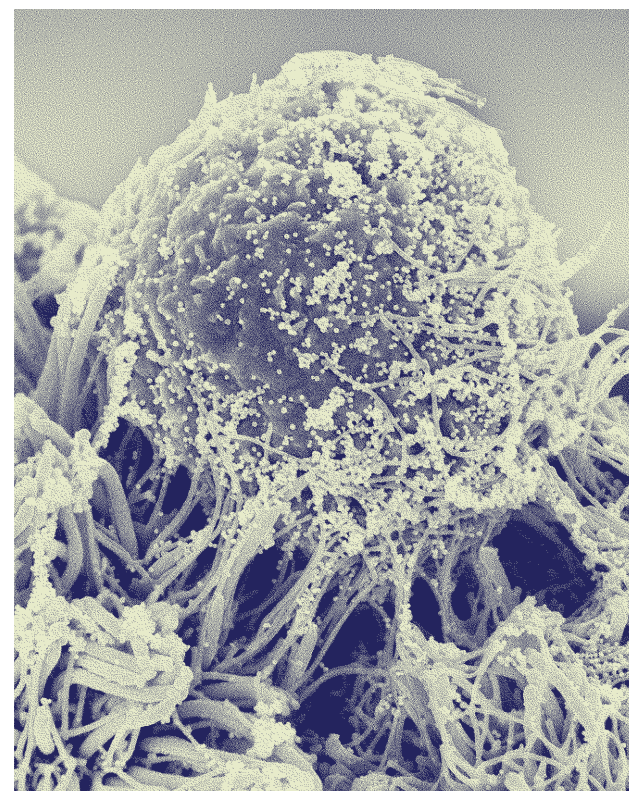
Les contrats R&D s'élèvent à 11 143 K€ sur l'exercice et augmentent de 1 974 K€ notamment sur la thématique « autres » pour 1 116 K€ et la thématique « thérapeutique » pour 855 K€. Les contrats de recherche et autres contributions s'élèvent à 14 255 K€ contre 21 341 K€ en 2020, soit une diminution de 7 086 K€. Cette diminution est imputable aux quotes-parts de générosité reçues pour 1 955 K€ contre 7 174 K€ en 2020 (-5 219 K€), et aux contrats de recherche des financeurs privés pour 5 938 K€ contre 7 776 K€ en 2020 (-1 838 K€).

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges (6 279 K€ / +5 421 K€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 6 279 K€ en 2021, concernent des litiges ou charges connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2021. Pour principal, il s'agit des provisions clients (3 091 K€), des provisions sur assurances-vie (1 272 K€) et des provisions prud'homales (1 068 K€).

Fonds dédiés (19 195 K€ / +5 219 K€)

La consommation des fonds dédiés est constatée au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le crédit du compte « utilisation de fonds dédiés » : elle est de 19 195 K€ au 31 décembre 2021 et se répartit de la façon suivante : sur



les contrats de recherche (11 478 K€), sur les contrats R&D (1 725 K€) et enfin, sur les ressources liées à la GP (5 990 K€).

Autres produits (39 254 K€ / -14 518 K€)

Les autres produits comprennent les redevances de marques et de brevets à hauteur de 24 564 K€, les revenus du patrimoine de rapport à hauteur de 6 706 K€ et les autres produits pour 7 985 K€. Les revenus issus des contrats de licences de brevets s'élèvent à 13 166 K€ contre 30 606 K€ en 2020 soit une diminution de 17 439 K€. Cette forte diminution est liée aux contrats de licences Bluebird Bio et à l'acquisition de Themis par MSD en 2020. Les revenus issus des licences de marque sont également en baisse de 2 832 K€ compte tenu du nouvel accord (diminution de la redevance de marque à hauteur des contrats R&D conclus et signés sur l'année 2021).

Les revenus des produits du patrimoine immobilier comprennent l'ensemble des revenus issus des immeubles de rapport : loyers et dividendes. Ils sont stables par rapport à 2020.

Les autres produits sont constitués principalement des autres produits sur legs à hauteur de 7 410 K€ ; ils correspondent aux montants reçus non acceptés par le bureau du Conseil d'administration.

Faits marquants sur l'exercice

- Les produits de tiers financeurs publics sont en baisse de 4 500 K€. Cette baisse est due principalement aux autres financements publics (-4 975 K€) ;
- Les ressources liées à la générosité du public baissent de 15 151 K€ en net :
 - Une baisse sur les dons manuels de -15 425 K€ due essentiellement au financement exceptionnel reçu sur la Covid-19 en 2020 ;
 - Une progression sur les legs, donations de 6 091 K€ ;
 - Une baisse des assurances-vie de 6 082 K€ ;
- Les contributions financières (financements privés) diminuent de 5 112 K€ dont +1 974 K€ sur les contrats R&D, -7 086 K€ sur les contrats de recherche & autres contributions privés. Compte tenu des financements exceptionnels obtenus en 2020 sur la thématique « vaccins » ;
- Les reprises sur provisions sont en hausse de 5 421 K€. Les principales variations sont imputables aux reprises de provisions clients de 3 075 K€, aux reprises sur risque prud'hommes résolus de 1 068 K€ et enfin à la reprise sur des assurances-vie contestées de 1 272 K€ ;
- L'utilisation des fonds dédiés est en augmentation par rapport à 2020 de 5 219 K€. Cette variation se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (1 658 K€), sur les contrats R&D (473 K€) et enfin, sur les ressources liées à la GP (3 088 K€) ;
- Les autres produits sont constitués :
 - Des redevances de marques et brevets pour 24 564 K€ avec une baisse de 21 080 K€ notamment sur les licences de brevets (-17 538 K€) dont sur la thématique vaccins de -11 958 K€, sur la thématique diagnostic de -3 313 K€, sur la thématique thérapeutique de -2 267 K€ et enfin, sur la licence de marques de -2 828 K€ ;
 - Des revenus des immeubles de rapport pour 6 706 K€, revenus stables par rapport à 2020 ;
 - Des autres produits dont la variation positive de 6 726 K€ correspond aux autres produits de legs dont le montant n'était pas inscrit dans le montant accepté du legs.

Note 10b : les charges d'exploitation

En milliers d'euros

| | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 | Variation |
|--|----------------|----------------|---------------|
| Achats marchandises et matières premières | 29 031 | 24 951 | 4 081 |
| Variations de stocks | 163 | -142 | 305 |
| Autres achats et charges externes | 70 771 | 73 386 | -2 614 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 6 432 | 5 572 | 860 |
| Salaires et traitements | 111 166 | 107 860 | 3 305 |
| Charges sociales | 47 520 | 46 132 | 1 388 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations | 33 974 | 34 446 | -471 |
| Dotations aux provisions | 2 993 | 6 912 | -3 919 |
| Reports en fonds dédiés | 22 672 | 33 109 | -10 436 |
| Autres charges | 5 443 | 7 878 | -2 435 |
| Contribution des établissements hors métropole (*) | -631 | -2 356 | 1 725 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION | 329 535 | 337 748 | -8 213 |

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les charges d'exploitation s'élèvent à **330 166 K€** et sont en diminution de **9 938 K€ (-2,9%)** par rapport à 2020.

Pour l'exercice 2021, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les trois chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget (hors fonds dédiés) :

- Frais de personnel 158 686 K€ soit +3,0 % par rapport à 2020 ;
- Frais de fonctionnement 111 840 K€ soit +0,1 % par rapport à 2020 ;
- Amortissements, provisions 36 967 K€ soit -10,6 % par rapport à 2020.

Les frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 158 686 K€ contre 153 993 K€ en 2020 soit une augmentation de 4 693 K(+3,0 %). Cette variation est imputable à une progression de 3 305 K€ sur les salaires et de 1 388 K€ sur les charges sociales. Au 31 décembre 2021, l'Institut Pasteur compte 2 364 salariés contre 2 258 au 31 décembre 2020.

Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 111 840 K€ contre 111 645 K€ en 2020, soit une augmentation de 195 K€ (+0,1 %).

L'analyse par poste de dépenses présente les principales variations suivantes :

- Augmentation du poste « achats de marchandises et matières premières » (29 194 K€ / +4 386 K€) ;
- Sous le poste « autres achats et charges externes » (70 771 K€ / -2,614 K€) ;
- La hausse du poste « Impôts et taxes » (6 432 K€ / +860 K€) résulte principalement de l'augmentation de la CET (885 K€ / +599 K€) et de l'augmentation de la TVA non récupérable (1 182 K€ / +517 K€) suite à la baisse du taux définitif de récupération de la TVA pour 2021 (87 % à 79 %) ;

- Sous le poste « autres charges » (5 443 K€ / -2 435 K€), cette diminution est due principalement au reversement 2020 au CNRS sur vecteur rougeole et DNA Flap des contrats Bluebird Bio et Themis.

Amortissements, provisions (36 967 K€ / -4 390 K€)

- La dotation aux amortissements s'élève en 2021 à 33 974 K€ et diminue de 471 K€ soit -1,4 % par rapport à 2020 ;
- La dotation aux provisions pour risques et charges s'élève à 2 147 K€ contre 3 832 K€ en 2020 soit une diminution de 1 684 K€. Elle correspond aux nouveaux litiges identifiés sur l'exercice 2021 et à l'ajustement de la provision pour départ à la retraite ;
- La dotation aux provisions pour charges d'exploitation s'élève à 845 K€ en 2021 et concerne les créances commerciales.

Fonds dédiés (22 672 K€ / -10 436 K€)

La partie des ressources dédiées des projets définis qui n'a pas pu être utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « reports en fonds dédiés » : elle est de 22 672 K€ au 31 décembre 2021, et se répartit de la façon suivante :

- Contrats de recherche : 15 218 K€ / -1 334 K€ ;
- Contrats de R&D : 2 948 K€ / +2 048 K€ ;
- Ressources liées à la GP : 4 505 K€ / -11 121 K€.

La progression des charges d'exploitation hors fonds dédiés est de **2 224 K€** et porte principalement sur les postes des achats et charges externes (+1 771 K€), des charges de personnel (+4 693 K€), des dotations aux amortissements et provisions (-4 390 K€), des autres charges (-2 435 K€) et la contribution des établissements hors métropole (+1 725 K€).

- La partie des ressources dédiées des projets définis non utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « Reports en fonds dédiés » : elle est de **22 672 K€** au 31 décembre 2021 et se

répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (15 218 K€), sur les contrats R&D (2 948 K€) et enfin, sur les ressources liées à la GP (4 505 K€).

Note 11 : le résultat financier

| En milliers d'euros | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 | Variation |
|---|---------------|---------------|---------------|
| De participation | 33 035 | 16 310 | 16 724 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 1 429 | 3 043 | -1 613 |
| Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges | 1 461 | 290 | 1 171 |
| Différences positives de change | 1 107 | 822 | 285 |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 37 032 | 20 464 | 16 567 |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | 2 022 | 1 009 | 1 013 |
| Intérêts et charges assimilés | 544 | 514 | 30 |
| Différences négatives de change | 448 | 1 323 | -875 |
| TOTAL CHARGES FINANCIÈRES | 3 014 | 2 847 | 168 |
| Contribution des établissements hors métropole (*) | 167 | -20 | 186 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER | 34 184 | 17 598 | 16 586 |

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat financier de l'Institut Pasteur s'élève en 2021 à 34 184 K€.

Les 37 032 K€ de produits financiers se composent des revenus des fonds communs de placement dédiés pour 29 801 K€, de divers fonds pour 3 053 K€, des intérêts des placements court terme pour 1 429 K€ et de profits de change pour 1 107 K€. Les reprises sur provisions représentent 1 461 K€.

Les charges financières s'élèvent à 3 014 K€ et correspondent aux provisions pour 2 022 K€, aux intérêts à hauteur de 544 K€ liés aux emprunts contractés en 2019 pour financer des actifs immobiliers d'exploitation, et, à hauteur de 448 K€, aux pertes de change réelles et latentes.

En matière de valorisation, en 2021, le portefeuille de placements financiers à long terme cotés enregistre une progression de +18,57 % ; l'exécution de la nouvelle stratégie de placements long terme a permis de bénéficier de la forte valorisation des actifs plus risqués. En effet, les marchés d'obligations en euros reculent de -2,85 % tandis que les marchés d'actions progressent fortement (+22,67 % pour les actions de la zone euro, +27,54 % pour les actions monde).

Sur cinq ans, le portefeuille affiche une progression de 8,46 % annualisée.

Au 31 décembre 2021, les plus-values latentes s'élèvent à 184 421 K€ ; en application des règles de prudence comptables, ces plus-values ne sont pas constatées à l'actif du bilan.

L'excédent financier augmente de 16 586 K€, cette progression provient essentiellement des revenus sur fonds communs des placements dédiés (coupons obligataires, dividendes d'actions et plus-values réalisées au sein des fonds dédiés de l'Institut Pasteur).

L'année 2021 est un excellent millésime pour les actifs risqués, avec des performances autour de 20 % en moyenne sur les marchés actions accompagnées par une faible volatilité réalisée. Cette forte hausse s'explique par le formidable rebond de l'économie et des bénéfices des entreprises, mais aussi par la conjonction de politiques monétaires et budgétaires accommodantes.



Note 12 : l'excédent ou le déficit exceptionnel

En milliers d'euros

| | 31 déc. 2021 | 31 déc. 2020 | Variation |
|---|--------------|---------------|---------------|
| SUR OPÉRATIONS DE GESTION | 4 | 1 586 | -1 582 |
| Part des dons & legs > 300 000 € | | 1 586 | -1 586 |
| Autres opérations de gestion | 4 | 1 | 4 |
| SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL | 6 706 | 6 455 | 250 |
| Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles | 1 096 | 6 451 | -5 356 |
| Produits de cession des titres du patrimoine | 5 374 | 4 | 5 370 |
| Produits de cession des titres de participation | 236 | | 236 |
| REPRISES SUR PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES | 2 623 | 5 255 | -2 632 |
| Reprises des dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | | 2 200 | -2 200 |
| Reprises aux provisions pour risques exceptionnels | 2 623 | | 2 623 |
| Reprises sur provisions des titres du patrimoine | | 307 | -307 |
| Reprises sur provisions des titres de participation | | 2 748 | -2 748 |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | 9 333 | 13 296 | -3 963 |
| SUR OPÉRATIONS DE GESTION | 5 056 | 13 | 5 043 |
| SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL | 541 | 6 823 | -6 282 |
| Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées | 254 | 570 | -317 |
| Pertes sur cessions des titres du patrimoine | 2 | 5 100 | -5 098 |
| Valeurs comptables des titres de participation cédés | 284 | 1 152 | -868 |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS | 2 470 | 5 604 | -3 134 |
| Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | 870 | 1 557 | -687 |
| Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 1 600 | | 1 600 |
| Dotations aux provisions pour risques exceptionnels | | 2 837 | -2 837 |
| Dotations aux provisions des titres du patrimoine | | 1 185 | -1 185 |
| Dotations aux provisions des titres de participation | | 25 | -25 |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 8 067 | 12 440 | -4 373 |
| Contribution des établissements hors métropole (*) | 267 | -103 | 370 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER | 1 533 | 753 | 779 |

(*) IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2021 présente un excédent de **1 533 K€** contre un excédent de 753 K€ en 2020.

Les opérations exceptionnelles sont constituées :

- Au sein des opérations de gestion, nous avons la composante relative aux libéralités comprenant les dons et legs pour leur quote-part supérieure à 300 K€ ; composante supprimée en 2021 compte tenu des nouveaux statuts de l'Institut Pasteur. Cette année, nous avons l'apport effectué par l'Institut Pasteur pour la création de la fondation abritée : Pasteur Network Foundation ;
- Au sein des opérations en capital, de la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que sur les immobilisations financières (titres de placements stables et titres de participations) ;
- Au sein des provisions, amortissements et dépréciations, nous avons les amortissements et provisions rattachées aux immobilisa-

tions incorporelles et corporelles ainsi que les impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice. La composante financière est, à compter de 2021, remontée en résultat financier en application du règlement comptable.

Les opérations exceptionnelles étaient précédemment constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour un montant total de 1 585 K€ en 2020). Composante supprimée en 2021 compte tenu des nouveaux statuts. Au sein des opérations de gestion, figure, en 2021, l'apport effectué pour la Pasteur Network Foundation pour -5 000 K€.

Au sein des opérations en capital, nous trouvons la composante relative aux plus ou moins-values réalisées sur les cessions des immobilisations incorporelles et corporelles pour +842 K€ ainsi que sur les immobilisations financières pour +5 372 K€ sur le portefeuille des titres du patrimoine. Le gain sur les titres du patrimoine est dû au redéploiement du portefeuille de placements financiers.

Au sein des provisions, amortissements et dépréciations, nous avons les amortissements et provisions rattachées aux immobilisations incorporelles et corporelles pour -2 470 K€ correspondant aux amortissements exceptionnels pratiqués depuis 2019 sur les immeubles faisant partie du plan de rénovation (-870 K€)

et la dépréciation complémentaire d'un immeuble de rapport (-1 600 K€). Et enfin, les impacts actuariels des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière sur l'exercice (+2 623 K€).

Le résultat exceptionnel reste globalement équilibré.

Note 13a : le compte de résultat par origine et destination (CROD)

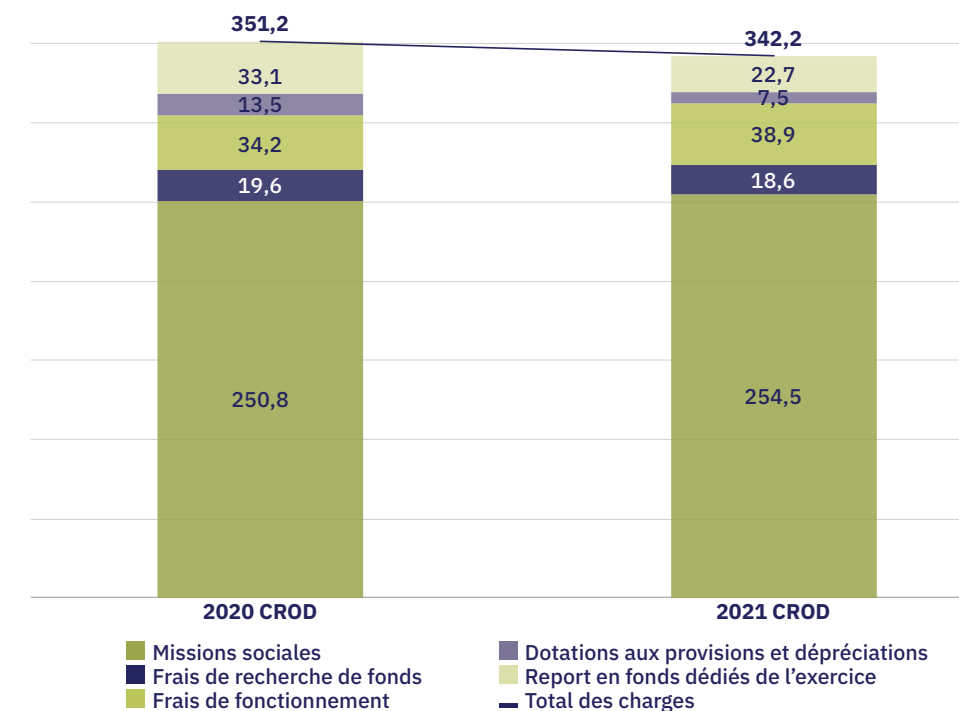
En milliers d'euros

| A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION | Exercice 2021 | | Exercice 2020 | |
|--|---------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| | Total | dont générosité du public | Total | dont générosité du public |
| PRODUITS PAR ORIGINE | | | | |
| 1 - Produits liés à la générosité du public | 112,4 | 112,4 | 128,6 | 128,6 |
| 1.1 Cotisations sans contrepartie | | | | |
| 1.2 Dons, legs et mécénats | 87,7 | 87,7 | 104,4 | 104,4 |
| - Dons manuels | 23,9 | 23,9 | 39,8 | 39,8 |
| - Legs, donations et assurances-vie | 55,4 | 55,4 | 56,4 | 56,4 |
| - Mécénats | 8,5 | 8,5 | 8,2 | 8,2 |
| 1.3 Autres produits liés à la générosité du public | 24,7 | 24,7 | 24,1 | 24,1 |
| 2 - Produits non liés à la générosité du public | 103,2 | | 94,7 | |
| 2.1 Cotisations avec contrepartie | | | | |
| 2.2 Parrainage des entreprises | 0 | | 0 | -2 632 |
| 2.3 Contributions financières sans contrepartie | 23,4 | | 23,3 | -2 632 |
| 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public | 79,8 | | 71,3 | -2 632 |
| 3 - Subventions et autres concours publics | 109,6 | | 114,1 | |
| 4 - Reprises sur provisions et dépréciations | 9,9 | 1,3 | 6,2 | 0 |
| 5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs | 19,2 | 6,0 | 14,0 | 2,9 |
| TOTAL DES PRODUITS | 354,4 | 119,7 | 357,5 | 131,5 |
| CHARGES PAR DESTINATION | | | | |
| 1 - Missions sociales | 254,5 | 90,0 | 250,8 | 92,0 |
| 1.1 Réalisées en France | 237,4 | 87,4 | 233,1 | 89,1 |
| - Actions réalisées par l'organisme | 234,9 | 86,8 | 232,8 | 89,0 |
| Recherche | 199,0 | 77,5 | 193,3 | 78,1 |
| Actions de santé publique | 13,1 | 3,4 | 10,4 | 2,9 |
| Enseignement | 3,7 | 1,0 | 3,8 | 1,1 |
| Développement des applications de la recherche | 19,1 | 5,0 | 25,2 | 7,0 |
| - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France | 2,5 | 0,6 | 0,3 | 0,1 |
| 1.2 Réalisées à l'étranger | 17,1 | 2,6 | 17,7 | 2,9 |
| - Actions réalisées par l'organisme | 7,1 | 0 | 7,2 | 0 |
| - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger | 10,0 | 2,6 | 10,5 | 2,9 |
| 2 - Frais de recherche de fond | 18,6 | 15,1 | 19,6 | 13,8 |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | 15,1 | 15,1 | 13,8 | 13,8 |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources | 3,5 | 0 | 5,8 | 0 |
| 3 - Frais de fonctionnement | 38,9 | 10,1 | 34,2 | 9,5 |
| 4 - Dotations aux provisions et dépréciations | 7,5 | 0 | 13,5 | 0,5 |
| 5 - Impôt sur les bénéfices | | | | |
| 6 - Report en fonds dédiés de l'exercice | 22,7 | 4,5 | 33,1 | 15,7 |
| TOTAL DES CHARGES | 342,2 | 119,7 | 351,2 | 131,5 |
| EXCÉDENT OU DÉFICIT | 12,2 | 0 | 6,3 | 0 |

En milliers d'euros

| B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | Exercice 2021 | | Exercice 2020 | |
|--|---------------|---------------------------|---------------|---------------------------|
| | Total | dont générosité du public | Total | dont générosité du public |
| PRODUITS PAR ORIGINE | | | | |
| 1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public | 0 | 0,5 | 0 | 0,1 |
| Bénévolat | | 0 | | 0 |
| Prestations en nature | | 0 | | 0 |
| Dons en nature | | 0,5 | 0 | 0,1 |
| 2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public | | | | |
| 3 - Concours publics en nature | 0 | | 0 | |
| Prestations en nature | | | | |
| Dons en nature | | | | |
| TOTAL | 0 | 0,5 | 0 | 0,1 |
| CHARGES PAR DESTINATION | | | | |
| 1 - Contributions volontaires aux missions sociales | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Réalisées en France | | 0 | | 0 |
| Réalisées à l'étranger | | 0 | | 0 |
| 2 - Contributions volontaires à la recherche de fond | | 0 | | 0 |
| 3 - Contributions volontaires au fonctionnement | | 0 | | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |

Compte de résultat par origine et destination : emplois (en M€)



Note 13b : le compte d'emploi annuel de ressources collectées auprès du public
(loi n°91-772 du 07/08/1991)

| EMPLOIS PAR DESTINATION | | Exercice 2021 | Exercice 2020 | RESSOURCES PAR ORIGINE | | Exercice 2021 | Exercice 2020 |
|--|--|---------------------------------|---------------|---|--|---------------|---------------|
| EMPLOIS DE L'EXERCICE | | RESSOURCES DE L'EXERCICE | | | | | |
| 1 - Missions sociales | | 90 | 92 | 1 - Ressources liées à la générosité du public | | 112,4 | 128,6 |
| 1.1 Réalisées en France | | 87,4 | 89,1 | 1.1 Cotisations sans contrepartie | | | |
| - Actions réalisées par l'organisme | | 86,8 | 89,0 | 1.2 Dons, legs et mécénats | | 87,7 | 104,4 |
| Recherche | | 77,5 | 78,1 | - Dons manuels | | 23,9 | 39,8 |
| Actions de santé publique | | 3,4 | 2,9 | - Legs, donations et assurances-vie | | 55,4 | 56,4 |
| Enseignement | | 1,0 | 1,1 | - Mécénats | | 8,5 | 8,2 |
| Développement des applications de la recherche | | 5,0 | 7,0 | 1.3 Autres ressources liées à la générosité du public | | 24,7 | 24,1 |
| - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France | | 0,6 | 0,1 | - Quote-part de générosité reçue d'autres organismes | | 2,0 | 7,2 |
| | | | | - Revenus générés par les actifs issus de la GP | | 22,8 | 17,0 |
| 1.2 Réalisées à l'étranger | | 2,6 | 2,9 | | | | |
| - Actions réalisées par l'organisme | | | | | | | |
| - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger | | 2,6 | 2,9 | | | | |
| 2 - Frais de recherche de fonds | | 15,1 | 13,8 | | | | |
| 2.1 Frais d'appel à la générosité du public | | 15,1 | 13,8 | | | | |
| 2.2 Frais de recherche d'autres ressources | | - | - | | | | |
| 3 - Frais de fonctionnement | | 10,1 | 9,5 | | | | |
| TOTAL DES EMPLOIS | | 115,1 | 115,3 | TOTAL DES RESSOURCES | | 112,4 | 128,6 |
| 4 - Dotations aux provisions et dépréciations | | 0 | 0,5 | 2 - Reprises sur provisions et dépréciations | | 1,3 | 0 |
| 5 - Report en fonds dédiés de l'exercice | | 4,5 | 15,7 | 3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs | | 6,0 | 2,9 |
| EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE | | | | DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE | | | |
| TOTAL | | 119,7 | 131,5 | TOTAL | | 119,7 | 131,5 |
| | | | | RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS) | | 63,2 | 65,8 |
| | | | | (+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public | | 0 | 0 |
| | | | | (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice | | -3,6 | -2,6 |
| | | | | RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS) | | 59,6 | 63,2 |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE | | | | | | | |
| EMPLOIS DE L'EXERCICE | | | | RESSOURCES DE L'EXERCICE | | | |
| 1 - Contributions volontaires aux missions sociales | | 0,0 | 0,0 | 1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public | | 0,5 | 0,1 |
| Réalisées en France | | | | Bénévolat | | | |
| Réalisées à l'étranger | | | | Prestations en nature | | | |
| 2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds | | | | Dons en nature | | 0,5 | 0,1 |
| 3 - Contributions volontaires au fonctionnement | | | | | | | |
| TOTAL | | 0,0 | 0,0 | TOTAL | | 0,5 | 0,1 |
| FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC | | | | | | | |
| FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE | | 25,1 | 12,3 | | | | |
| (-) Utilisation | | -6,0 | -2,9 | | | | |
| (+) Report | | 4,5 | 15,7 | | | | |
| FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE | | 23,6 | 25,1 | | | | |

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER) & LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte d'emploi des ressources (CER) et un compte de résultat par origine et destination (CROD) en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable 2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant les règlements ANC n°2019-04 et n° 2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.

Par décret en date du 12 janvier 2021, de nouveaux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur » ont été approuvés. Les modifications principales portent sur trois points :

- La durée du mandat du directeur général ;
- La composition du conseil scientifique ;
- Et enfin, l'actualisation des dispositions financières, dont principalement l'inscription du montant de la dotation de la fondation pour un montant de 700 000 000 € (article 14 des nouveaux statuts) et la suppression de dispositions concernant les libéralités.

Règles spécifiques et notes explicatives

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes). La colonne « TOTAL » du CROD intègre respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, y compris provisions et reprises de provisions, du compte de résultat, selon les ventilations analytiques qui lui sont propres.

Le compte d'emploi de ressources collectées auprès du public (CER)

Ressources

Les ressources collectées auprès du public (hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés) s'élèvent à **112,4 M€** en 2021, en décroissance par rapport à 2020, année de forte contribution des dons en raison de la crise sanitaire.

Elles correspondent aux dons, mécénats et legs (affectés ou non affectés) collectés (**87,7 M€**) ainsi qu'aux autres ressources liées à la générosité du public (**24,7 M€**).

Cette seconde rubrique intègre les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes pour 2 M€ ainsi que les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public pour 22,8 M€ :

- Revenus du patrimoine immobilier de rapport (4,7 M€) ;
- Produits issus de placements financiers (9,8 M€) ;
- Produits nets liés à des cessions d'actifs (0,8 M€) ;
- Autres produits sur legs (7,4 M€).

Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité du public est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité du public dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2021, à 29,8 % (vs 33,4 % en 2020).

Emplois

Les emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions et dépréciations et reports en fonds dédiés) financés/couverts par des ressources collectées auprès du public s'élèvent à **115,1 M€**, stables par rapport à 2020.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est régie comme suit :

- Les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition des unités de recherche l'année de leur perception ;
- Les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité du public sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité publique, le solde étant réparti sur l'ensemble des postes d'emploi sur une base proportionnelle aux dépenses.

Pour 2021, 35,1 % (soit **119,7 M€**) du total des charges inscrit au compte de résultat sont pour :

- 30,4 M€ alloués directement à la recherche et 4,5 M€ constatés en report en fonds dédiés en fin d'exercice ;
- 15,1 M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité du public ;
- 69,7 M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement respectivement pour 59,6 M€ et 10,1 M€.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Les produits par origine

Le total des produits s'élève à **354,4 M€** (vs 357,5 M€ en 2020). **Les produits liés à la générosité du public s'élèvent à 112,4 M€.** Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 103,2 M€ en 2021 et regroupent :

- Les contributions financières (23,4 M€) dont les contrats de R&D conclus avec les industriels, les contrats de recherche et autres financements sur fonds privés et fonds en provenance de structures collectrices de générosité publique (FRM, AFM, LNCC...);
- Les autres produits (79,8 M€) composés des autres ressources de l'Institut Pasteur :
 - les redevances (24,6 M€),
 - les produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité du public (25,7 M€),
 - les ventes et services (20,0 M€) et
 - les autres produits (9,5 M€) dont les revenus des immeubles de rapport non issus de la générosité du public, les quotes-parts de résultat des établissements secondaires et les plus-values réelles sur titres de patrimoine et de participation.

Les subventions et autres concours publics : 109,6 M€ (vs 114,1 M€ en 2020) comprennent principalement les subventions publiques pour 62,8 M€ et les contrats de recherche publics pour 39,2 M€, responsables de la diminution par rapport à l'exercice précédent.

Les reprises de provisions (9,9 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur : reprises d'exploitation (1,4 M€), reprises de provisions clients (3,1 M€) et reprise de la provision d'indemnités de départ en retraite (2,6 M€).

L'utilisation des fonds dédiés s'élève à 19,2 M€ et concerne les dons et mécénat pour 6,0 M€ et les autres sources de financement pour 13,2 M€.

Les charges par destination

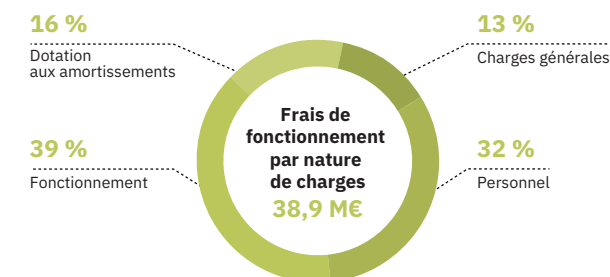
Les missions sociales s'élèvent à 254,5 M€, représentent 74,4 % du total des charges inscrites au compte de résultat, stables par rapport à 2020 (250,8 M€) avec cependant des évolutions contrastées :

- En augmentation sur le périmètre national (+4,3 M€) avec notamment la recherche (+5,7 M€) et les actions de santé publique (+2,7 M€) au détriment du développement des applications de la recherche (-6,1 M€) ;
- En légère décroissance sur les actions réalisées à l'étranger (-0,6 M€), particulièrement sur les versements aux partenaires de projets de recherche, tendance compensée par la constitution d'une dotation à la fondation abritée Pasteur Network Foundation pour 5,0 M€.

Les frais de recherche de fonds (18,6 M€ et 5,5 % des emplois) comprennent les frais d'appel à la générosité du public (15,1 M€) « dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser les actions ». Ils correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement) et aux frais de gestion des actifs issus de la générosité du public et des charges sur legs. Les frais de recherche d'autres ressources représentant « les frais engagés dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics » s'élèvent à 3,5 M€ et, outre les dépenses liées aux activités du service des contrats de recherche et autres actions destinées à collecter des fonds ne relevant pas de la générosité du public (1,1 M€), intègrent en 2021 des charges issues des actifs (immeubles de rapport) non issus de la générosité du public (2,4 M€).

Les frais de fonctionnement (38,9 M€), représentant 11,4 % du total des charges de l'exercice inscrites au compte de résultat, correspondent :

- Aux charges directes rattachées aux directions de l'Institut Pasteur (direction générale, financière, direction des ressources techniques, direction des systèmes d'information, juridique...) charges d'activités ou autres charges, soit 87 % du total ;
- Aux charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables aux diverses activités, soit 13 % du total.



Les dotations aux provisions et dépréciations (7,5 M€ pour 2021) correspondent aux provisions de gestion courante (3,0 M€), à des provisions exceptionnelles (2,5 M€) pour dépréciation d'éléments d'actif du patrimoine immobilier et amortissements exceptionnels sur des éléments d'actifs du campus et autres provisions sur titres de patrimoine et de participation (2,0 M€).



AUTRES INFORMATIONS

Note 14 : engagements hors bilan

Engagements donnés

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GENERATION 2
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2016 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 4 000 000 €. Au 31 décembre 2021, 3 980 000 € ont été versés et 200 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS capital-investissement Flexstone Partners (ex Euro-PE)

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (fonds professionnel spécialisé) Pasteur Capital Investissement, géré par Flexstone Partners (ex Euro-PE) à hauteur de 25 000 000 € ; engagement porté à 30 000 000 € en 2019. En 2021, l'engagement a été porté à 35,0 M€, avec une autorisation de dépassement de 5,0 M€ supplémentaires. Au 31 décembre 2021, 17 377 500 € ont été versés et 17 622 500 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Diag

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2015 à souscrire des parts de Kurma Diag à hauteur de 1 000 000 €. Au 31 décembre 2021, 702 200 € ont été versés et 297 800 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Biofund III

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Kurma Biofund III à hauteur de 10 000 000 €. Au 31 décembre 2021, 4 233 901 € ont été versés et 5 766 099 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Elaia PSL Innovation Fund

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Elaia PSL Innovation Fund à hauteur de 5 000 000 €. Au 31 décembre 2021, 2 475 000 € ont été versés et 2 525 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Capdecisif IV

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Capdecisif IV à hauteur de 5 000 000 €. Au 31 décembre 2021, 1 273 496 € ont été versés et 3 726 504 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Advent LS

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Advent LS à hauteur de 9 000 000 GBP. Au 31 décembre 2021, 2 571 218 £ ont été versés et 6 428 782 £ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Abingworth Bio 8 LP

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Abingworth Bio & LP à hauteur de 6 000 000 USD.



Au 31 décembre 2021, 1 866 542 \$ ont été versés et 4 133 458 \$ restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

**Engagement de souscription
SPPICAV A PLUS GENERATION 3**

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 5 000 000 €.

Au 31 décembre 2021, 2 212 805 € ont été versés et 2 787 195 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

**Engagement de souscription FPS Capital investissement
Swen Capital Partners**

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts du FPS (fonds professionnel spécialisé) Pasteur Capital Investissement 2, géré par Swen Capital Partners, à hauteur de 60 000 000 €.

Au 31 décembre 2021, 9 900 000 € ont été versés et 50 100 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription ArgoBio

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts d'ArgoBio à hauteur de 10 000 000 €.

Au 31 décembre 2021, 2 000 000 € ont été versés et 8 000 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription Capital X SOFINNOVA

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de Sofinnova Capital X à hauteur de 8 000 000 €.

Au 31 décembre 2021, 400 000 € ont été versés et 7 600 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

**Engagement de swap de taux en rapport
avec la mise en place d'un emprunt au LCL**

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 0,73 %, à hauteur des 29 000 000 € de l'emprunt souscrit.

Au 31 décembre 2021, cet engagement hors bilan porte sur les 21 025 000 € restant à verser d'ici l'échéance du 15 février 2029.

Engagements reçus

Au 31 décembre 2021, aucun dossier de legs n'est en attente d'acceptation du bureau de Conseil d'administration.

Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10 111 K€ est par prudence non inscrit à l'actif du bilan.

Note 15 : effectif des salariés au 31 décembre

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

| | Femmes | | | Hommes | | | Total | | |
|---|--------------|-----------------------|-------|--------------|-----------------------|------|--------------|-----------------------|-------|
| | 2021 | variation périètre | 2020 | 2021 | variation périètre | 2020 | 2021 | variation périètre | 2020 |
| Chercheurs | 446 | | 408 | 449 | | 425 | 895 | | 833 |
| Chercheurs instituts consolidés^(*) | 6 | 2 | 12 | 10 | 4 | 6 | 16 | 6 | 18 |
| Ingénieurs, techniciens, administratifs | 944 | | 924 | 525 | | 501 | 1 469 | | 1 425 |
| Ingénieurs, techniciens, administratifs instituts consolidés^(*) | 79 | 17 | 69 | 35 | 13 | 37 | 114 | 30 | 106 |
| TOTAL | 1 475 | 19 | 1 413 | 1 019 | 17 | 969 | 2 494 | 36 | 2 382 |

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Note 16 : rémunérations

Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC n° 2016-07 modifiant le règlement n° 2014-03 sur les rémunérations et engagements pris envers les dirigeants :

- Les membres du Conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole ;
- Les 18 membres du Comité de direction (17 membres en 2020) ont perçu au titre des rémunérations 2021 y compris les droits d'inventeurs, un montant global de 2 618 930 € (2 543 809 € pour 2020). Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit, s'élève pour 2021 à 1 043 900 € (944 222 € pour 2020).

Pour information :

- Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2021, à 1 907 095 € (1 913 892 € pour 2020).

- Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé, pour l'exercice 2021, à 705 462 € (712 326 € pour 2020).

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

Note 17 : autres informations

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021 s'élèvent à 122 500 € HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Conseil d'administration de la fondation Institut Pasteur,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de

multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 13.a. « Le compte de résultat par origine et destination » et 13.b. « Le compte d'emploi annuel de ressources collectées auprès du public » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

- La note « Legs, donation et successions (libéralités) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités dont la fondation est bénéficiaire. Les notes « Immobilisations financières » et « Valeurs mobilières de placement » exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement et à la classification comptable des placements. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

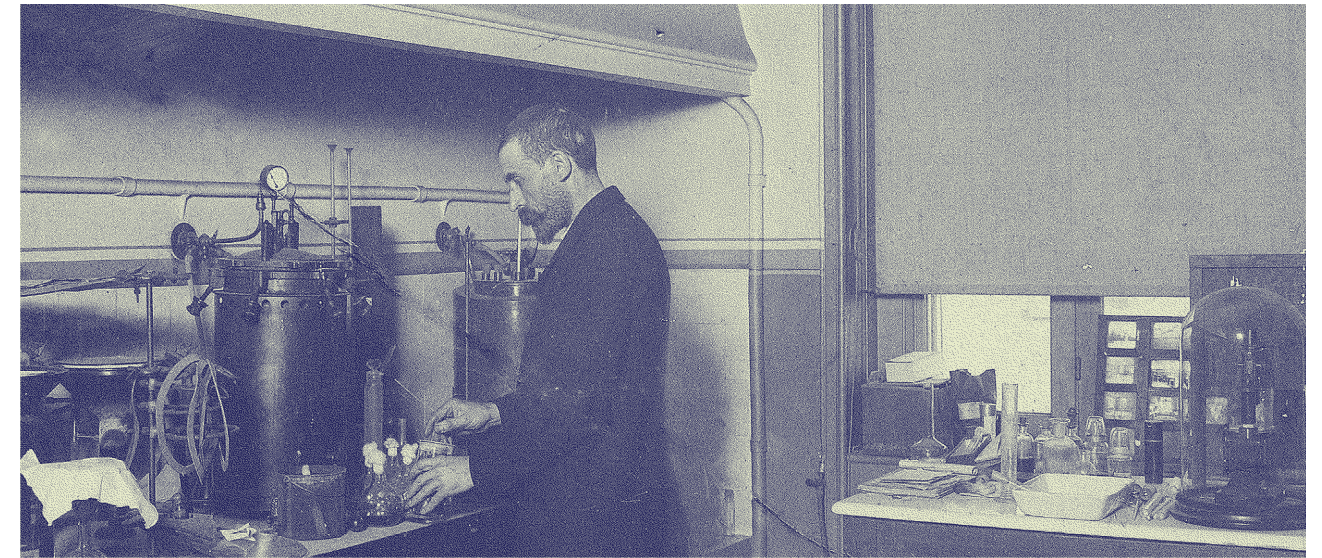
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Le commissaire aux comptes

Paris La Défense, le 28 avril 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Xavier Fournet
Associé

Paris La Défense, le 28 avril 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Romain Mercier
Associé

MERCI
À NOS 271 000 DONATEURS
INDIVIDUELS,
À NOS TESTATEURS,
À NOS MÉCÈNES
ET À NOS PARTENAIRES.



25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15



@institutpasteur



Institut Pasteur



Institut Pasteur



institutpasteur



institutpasteurvideo

www.pasteur.fr

Fondation reconnue d'utilité publique